

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021**

Date : Mardi 30 novembre 2021

Horaire : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, mesdames et messieurs, cher(e)s collègues. Je vous propose de commencer ce conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup> arrondissement et puis souhaiter la bienvenue à mesdames et messieurs qui sont dans le public. Je commencerais par vous dire que lors de la dernière séance, nous avons eu un certain nombre de problèmes avec les micros, donc des techniciens sont passés et cela devrait être mieux cette fois-ci. Néanmoins, nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux problèmes techniques et nous aurons peut-être à échanger nos micros, mais nous commençons à avoir l'habitude.

Je vous propose de vous dire quelques mots en introduction et de revenir un petit peu sur les sujets d'actualité de l'arrondissement et notamment un certain nombre d'expérimentations qui sont mises en place dans le 7<sup>e</sup>. Vous l'avez vu, il y a des bornes à compost. La Métropole a choisi le 7<sup>e</sup> arrondissement pour tester le déploiement des bornes à compost puisqu'il s'agit d'une obligation légale de collecter d'ici 2024 les biodéchets auprès des habitants et des habitantes. Il y a donc 151 bornes à compost qui ont été installées, et encore, c'est un chiffre anachronique, puisque face au succès de ces bornes et notamment dans le quartier de la Guillotière, il y en a quelques-unes qui ont déjà été rajoutées. On collecte aujourd'hui en moyenne, 66 kilos de biodéchets par borne à compost et par semaine. Elles sont collectées deux fois par semaine, envoyées à Vénissieux sur une plateforme de compostage et ensuite, c'est un retour à la terre et notamment sur les terres agricoles de la Métropole. Je vous tiendrai évidemment au courant car on parle d'expérimentation, mais c'est surtout le fait que le 7<sup>e</sup> est un territoire pilote, puisqu'ensuite, l'idée est d'étendre toute cette politique sur la Métropole de Lyon. Le prochain territoire qui va mettre en place cette politique est le territoire de Villeurbanne. Cela a été annoncé par le président de la Métropole il y a quelques jours.

Autre expérimentation qui cette fois-ci concerne le 7<sup>e</sup> et le 8<sup>e</sup> arrondissement, est le baromètre du non-recours aux droits, qui est mené par la Ville de Lyon en collaboration avec la Métropole et un certain nombre de services, notamment de services de solidarité et d'affaires sociales. Il s'agit là finalement d'aller interroger les personnes pour savoir si, réellement, elles ont recours aux droits fondamentaux et aux prestations fondamentales auxquelles elles pourraient avoir droit, et en l'occurrence, nous parlons donc d'hygiène, d'alimentation, de services sociaux, de culture, de transport. C'est tout un travail qui est mené sur les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. Baromètre toujours, c'est le baromètre du bien-être qui a été lancé à Gerland, à côté de la Cité Jardin par les services de la Ville et donc il y a des enquêteurs qui sont sur le marché Jaurès, le marché Debourg pour aller à la rencontre des habitants et des habitantes de ce quartier, puis connaître leurs sentiments, leurs priorités, est-ce qu'ils veulent plus de nature, plus de commerces ? et donc il y a toute une enquête qui est en cours, c'est ce que l'on appelle le baromètre du bien-être.

Autre campagne un peu expérimentale qui a été lancée chez nous, c'est une campagne de lutte contre le harcèlement dans les transports en commun notamment, et c'est le Sytral qui a lancé cela à la Guillotière autour de la Place Gabriel Péri. Il s'agit en fait de marches exploratoires, donc nous aurons des ambassadrices. Entre 6 et 8 femmes vont devenir ambassadrices du quartier et faire des marches exploratoires avec le Sytral, pour savoir si elles arrivent à être à l'aise dans l'espace public et analyser ce qui pourrait être modifié. Elles feront ces marches à différentes heures de la journée pour nous faire ensuite des retours. Je ne m'étends pas plus sur le sujet car je ne sais que l'on reviendra sur les questions de la Place Gabriel Péri lors des questions diverses, puisque j'ai été saisie de deux questions à ce sujet.

Et, puis je tiens aussi à vous dire qu'aujourd'hui c'est la journée des villes contre la peine de mort et que la mairie du 7<sup>e</sup> s'engage sur le sujet. Dans ce cadre, madame Eugénie WIBER portera un vœu tout à l'heure. Nous travaillons sur le sujet aux côtés d'Amnesty International.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en guise d'introduction et je vous propose désormais de désigner une secrétaire de séance, Mme Bénédicte PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non, je cède donc la parole à Mme PASIECZNIK pour faire l'appel.

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Bénédicte PASIECZNIK**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme PASIECZNIK : Bonsoir à tous et toutes. Merci Madame la Maire.

- **Appel nominal**

#### **PRÉSENTS :**

Mme DUBOT - Mme PASIECZNIK – M. MIACHON DEBARD – Mme Eugénie WIBER - M. ORGOGOZO - M. ESCARAVAGE – Mme GRIES - M. CHENAUX – Mme GALLICE - M. CHIHI - Mme HENOCQUE - M. MICHAUD - M. MONOT - M. FEKRANE - Mme DESRIEUX - Mme BREUIL - Mme PEILLON.

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. VOITURIER - Mme LECLUSE - Mme TOMIC - M. BOSETTI - Mme DE LAURENS – Mme PECOURT - M. DOSSUS - Mme RAMIREZ - Mme VACHER

**ABSENTS :** M. SECHERESSE

#### **DÉPÔTS DE POUVOIRS :**

M. VOITURIER (pouvoir donné à M. MONOT), Mme LECLUSE (pouvoir donné à Mme GALLICE), Mme TOMIC (pouvoir donné à Mme HENOCQUE), M. BOSETTI (pouvoir donné à Mme GRIES), Mme DE LAURENS (pouvoir donné à Mme DUBOT), Mme PECOURT (pouvoir donné à M. ESCARAVAGE) - M. DOSSUS (pouvoir donné à M. CHIHI), Mme RAMIREZ (pouvoir donné à Mme WIBER) - Mme VACHER (pouvoir donné à Mme PASIECZNIK)

Mme PASIECZNIK : Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous Mme PASIECZNIK. Je vous propose d'adopter le compte-rendu du précédent conseil d'arrondissement, qui date du 19 octobre 2021. Est-ce qu'il appelle des remarques ou des observations de votre part ? Non, je le soumetts donc à vos voix, qui est contre ? qui s'abstient ?

#### **- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021**

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Bien, donc comme à notre habitude, la première partie de notre conseil d'arrondissement sera consacrée aux questions posées par notre CVAL, notre Conseil de la Vie Associative et Locale. Nous avons donc deux questions à l'ordre du jour. La première est rapportée par M. QUERRIEN et donc je vous cède la parole M. QUERRIEN pour trois minutes.

#### **1 - Saisine du CVAL : création d'une webradio pour les associations et les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement**

Rapporteurs : Gilles QUERRIEN / Maxence GALLICE

M. QUERRIEN : Bonsoir Madame la Maire, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers. Alors voici la question : la communication est essentielle pour faire connaître les actions menées par le tissu associatif et les acteurs de l'arrondissement, mais aussi pour donner envie aux habitants de s'y associer. Or, aujourd'hui la communication repose essentiellement sur le bouche-à-oreille, l'affichage des flyers, les panneaux lumineux et les réseaux sociaux. Mais ces différents outils pourraient être complétés par la création d'une webradio, comme il en existe déjà dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, qui permettrait une communication plus proactive. La Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement peut-elle apporter son soutien technique et financier à la création d'une webradio, qui viendrait enrichir le panel des moyens de communication à la disposition des acteurs du territoire ? Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci M. QUERRIEN. Pour la majorité, c'est Mme GALLICE qui va vous répondre. Mais avant cela, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non, du coup Mme GALLICE je vous laisse apporter la réponse à M. QUERRIEN.

Mme GALLICE : Merci Madame la Maire. Bonjour à vous et merci M. QUERRIEN pour cette question collective qui porte encore une fois sur la communication. Je suis d'accord avec vous sur l'importance de communiquer plus largement sur les associations. L'idée d'une webradio est nouvelle et viendrait enrichir la diversité de votre communication actuelle. Donc aujourd'hui, notre capacité à répondre à votre demande est un peu limitée. Nous pensons en effet que la création d'une webradio doit se faire indépendamment de notre municipalité. Il serait préférable pour vous que nous n'intervenions pas dans sa conception, pour différentes raisons : par définition, un média citoyen se doit d'être produit par des non professionnels et géré par des citoyens et citoyennes. Il serait donc préférable que ce projet ne soit pas porté par la Mairie dans sa gestion, pour laisser libre choix à son contenu et sa ligne directrice.

Je tiens également à rappeler qu'il y a eu la mise en place des nouvelles équipes d'animation des conseils de quartier. Et je vous invite à prendre contact avec eux car ils seraient très intéressés pour intervenir avec vous et vous aider notamment dans la gestion d'une radio.

Vous pouvez également prendre attache avec radio béguin, une radio associative qui s'est montée en septembre dernier et qui est un peu sur le même principe qu'une webradio, en écho avec la rue Béguin, et qui souhaite faire une programmation locale diversifiée, sur des thèmes et catégories très complètes, en faisant intervenir des acteurs. Je pense donc que cela peut-être un

bon moyen également de porter la cause du CVAL et notamment des associations. Pour ce faire, vous pouvez venir nous voir, nous vous communiquerons bien entendu leur contact. Concernant le volet accompagnement financier, malheureusement, en tant que mairie d'arrondissement, nous ne pouvons pas financer directement cette webradio, mais nous pouvons vous aider à monter un dossier de candidature pour obtenir un financement auprès de la Ville de Lyon. Et enfin, à notre connaissance, il existe un lycée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement qui possède une salle de documentation avec du matériel radio. Nous devons encore nous renseigner auprès d'eux, mais ils avaient le souhait de l'ouvrir aux associations justement, donc cela pourrait être l'occasion pour vous de prendre attache avec eux. Nous vous mettrons en lien dès que possible. Je reste à votre disposition et à la recherche de nouveaux moyens techniques pour vous aider, et je m'engage également à être présente sur l'une des prochaines réunions du CVAL, pour peut-être mettre au clair tous vos besoins en communication, notamment pour l'ensemble des associations. Je vous remercie beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci Mme GALLICE. Est-ce que M. QUERRIEN vous souhaitez reprendre la parole ? Oui, alors vous avez la parole.

M. QUERRIEN : Oui, merci Madame la Maire. Juste pour vous remercier pour toutes ces précisions qui permettent de bien cerner le problème à travers l'accompagnement. Si j'ai bien compris, la possibilité de passer par une webradio et bien entendu de voir avec la nouvelle équipe animation du conseil de quartier. Je vous recontacterai également, comme vous me l'avez proposé, afin d'avoir les tenants et les aboutissants des différents acteurs qui peuvent intervenir. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci M. QUERRIEN. Je vous propose de prendre acte formellement de la réponse qui a été donnée par Mme GALLICE. Qui est contre ? qui s'abstient ?

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous avons pris acte de la réponse et nous allons passer à la deuxième question du CVAL, qui est rapportée par Mme LE BIHAN. Vous avez la parole Mme LE BIHAN.

## **2 – saisine du CVAL : appui par la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement des demandes des habitants auprès de la Métropole**

Rapporteurs : Laure LE BIHAN / Vincent MONOT

Mme LE BIHAN : Merci Madame la Maire, mesdames et messieurs les conseillers. Donc voici la deuxième question : lorsque les habitants font remonter à la Métropole des problèmes de voirie ou d'espace public, ils n'ont pas toujours de retour. La Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement ayant des liens privilégiés avec les services de la Métropole, elle pourrait peut-être faciliter les choses. Comment la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement peut-elle appuyer les demandes de vie quotidienne des habitants vis-à-vis de la Métropole, pour qu'ils obtiennent des réponses efficaces et rapides ? merci.

Mme LA MAIRE : Merci Mme LE BIHAN. C'est une question cruciale qui nous revient extrêmement souvent en tant qu'élus d'arrondissements de proximité. Est-ce qu'il y a des prises de parole, avant qu'il n'y ait une réponse de M. MONOT ? Non, donc je laisse M. MONOT vous répondre.

M. MONOT : Merci Madame la Maire, bonsoir et merci pour votre question qui touche, en effet, l'articulation des responsabilités et des compétences au sein de la Ville et de la Métropole de Lyon. Trop souvent, le fonctionnement et les compétences de nos collectivités sont encore méconnus et donc, je commencerai par apporter un éclairage sur la voirie des espaces publics

dans notre Métropole, avant de répondre plus précisément à votre question. La Métropole de Lyon, créée par la loi MAPAM en 2014, est une collectivité territoriale au statut unique en France, qui associe l'ensemble des compétences du département sur les 59 communes de son territoire à celles de l'ancienne Communauté urbaine, qui comprenait l'aménagement de l'espace public et la voirie. C'est donc bien la Métropole de Lyon qui exerce aujourd'hui de plein droit cette compétence forte, à savoir « aménagement de l'espace métropolitain / aménagement et entretien de la voirie ». Pour autant, la Métropole travaille bien évidemment en étroite collaboration avec les communes et les arrondissements lyonnais. Je vous confirme que chaque commune et chaque arrondissement lyonnais dispose bien d'un élu en charge de cette thématique voirie et mobilité. Au quotidien, nous pouvons distinguer deux grands types d'opérations : tout d'abord, les grands projets de requalification de voirie, qui sont inscrits sur le plan pluriannuel d'investissement de la Métropole pour le mandat, et pilotés de façon directe par la Métropole. On peut citer, par exemple, la phase 3 de la requalification de la rue Garibaldi qui viendra pendant ce mandat, la transformation du boulevard Tony Garnier en accompagnement du Tram T10, ou encore, les aménagements des voiries des nombreux nouveaux quartiers PUP ou ZAC que comptent notre arrondissement. Ensuite, à plus petite échelle, nous avons les petites opérations de proximité sur lesquelles la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement est pleinement à l'initiative. Nous parlons en l'occurrence des budgets FIC (Fonds d'Initiative Communale) et PROX (Budget de Proximité), qui sont alloués de façon annuelle par la Métropole aux communes et aux arrondissements, leur permettant de gérer au plus près les besoins des habitants et leurs demandes concernant les aménagements de voirie nécessaires. Cela va de l'installation d'arceaux vélos, de potelets, de barrières, de ralentisseurs jusqu'à des projets ambitieux, selon les besoins de chaque quartier. Ainsi, en 2021, la Mairie du 7<sup>e</sup> a pu mener pas moins de 7 projets répartis sur le territoire de l'arrondissement, qui ont pour point commun l'apaisement de la circulation routière, la sécurisation et le confort des piétons. On peut par exemple citer la rue des Enfants devant l'école Gilbert Dru et la rue Saint Michel, inaugurée récemment ; la piétonisation et la végétalisation de la Place Bulard dont les travaux sont en cours ; les nouvelles traversées piétonnes sécurisées sur le boulevard Yves Farge et sur la route de Vienne qui arrivent très prochainement ; ou encore la mise en accessibilité du carrefour Raclet/Effort et la végétalisation à venir de la rue des Trois Pierres. De même, pour 2022, de nombreux projets ont déjà été priorités : Place Jules Guesde, où le parking automobile se transformera en verger urbain ; également la rue du Lieutenant-Colonel Girard qui sera réaménagée devant l'école Marcel Pagnol, pour sécuriser les enfants ; la sécurisation du carrefour Croix Barret/Artillerie, et bien d'autres encore. Tous ces projets sont choisis chaque année selon une liste d'idées conséquente, alimentée au fil de l'eau par les idées et les engagements des élus, par les recommandations des services voirie de la Métropole, mais aussi par les habitants, qui sont bien sûr à même de proposer et faire remonter les besoins de leur quartier aux élus de leur arrondissement. Ils sont menés en concertation, principalement en lien avec les conseils de quartier, mais également avec tous les habitants, parents d'élèves, acteurs associatifs ou entreprises désirant s'impliquer dans cette démarche et participer à la co-construction des projets. Les études, les plans, les travaux sont ensuite effectués par les services voirie de la Métropole avec bien souvent le concours des services des espaces verts de la Mairie de Lyon. En ce qui concerne les plus petites demandes, citons par exemple l'entretien courant de la voirie et des trottoirs, l'installation d'arceaux vélos, de potelets, l'aménagement d'une place de stationnement accessible aux personnes à mobilité réduite. Les demandes peuvent, comme vous l'avez mentionné, être directement transmises aux services de voirie de la Métropole, par l'intermédiaire de la plateforme en ligne To2Go, qui se chargeront de les traiter directement ou les enregistreront. En effet, chaque mois, se tient en mairie du 7<sup>e</sup> une réunion de voirie de proximité où l'ensemble des projets en cours, ainsi que l'ensemble des demandes reçues sont examinés et discutés, afin de répondre au mieux aux besoins des habitants de notre arrondissement. En cas de besoin, les élus d'arrondissement peuvent bien sûr, être directement saisis par e-mail, par courrier ou directement, pour qu'ils orientent eux-mêmes les demandes aux services compétents de la Ville ou de la Métropole. Autre lien important à mentionner entre les élus et les habitants des différents quartiers de notre arrondissement : les conseils de quartier, qui jouent un rôle important, peuvent mettre en place des ateliers thématiques portant sur des sujets de voirie et d'espace public. Ils seront à même

d'inviter le ou les élu(s) concerné(s), afin d'échanger sur les sujets du moment, être concertés sur les aménagements à venir, et faire des propositions diverses et variées au plus près de leur quartier. On peut également noter le rôle important que jouent les acteurs associatifs, je pense par exemple aux associations modes actifs piétons ou cyclistes que nous rencontrons régulièrement, et qui peuvent nous faire remonter de nombreux dysfonctionnements et idées. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci M. MONOT, est-ce que Mme LE BIHAN vous souhaitez ajouter quelque chose ? Oui, je vous en prie.

Mme LE BIHAN : Merci Madame la Maire. Merci M. MONOT pour cette réponse très complète. Il y avait juste une partie dans la question, dont je me fais simplement le porte-parole, de peut-être avoir par exemple un téléphone direct quand il y a une problématique de voirie qui est gênante pour les citoyens. En effet, nous n'allons peut-être pas vous saisir directement à chaque fois, et en fait, c'était cela aussi qui leur manquait, à savoir que le service de la Métropole, *a priori*, n'apporte pas une réponse assez rapide, notamment quand il y a quelque chose de gênant, une problématique de voirie qui se crée et donc, il y avait aussi cette partie-là dans la question.

Mme LA MAIRE : M. MONOT, si vous souhaitez compléter.

M. MONOT : Pour les problèmes vraiment urgents, bien sûr que la Mairie du 7<sup>e</sup> est ouverte. Nous pouvons saisir directement l'élu ou passer par le secrétariat. Effectivement, nous pouvons peut-être citer un poste à venir qui s'occupera plus précisément de ces thématiques techniques, pour nous aider à l'organisation au plus proche des habitants. En tout cas, il ne faut pas hésiter, bien sûr, en cas d'urgence ou de non-réponse de la Métropole, à solliciter la Mairie du 7<sup>e</sup> directement, qui peut tout à fait faire le lien avec les services métropolitains.

Mme. LA MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose de prendre acte de la réponse qui a été donnée. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté, merci Mme LE BIHAN et M. QUERRIEN, de vous êtes faits les porte-voix du Conseil de la Vie Associative et Locale et donc, nous nous retrouvons lors du prochain conseil d'arrondissement avec deux nouvelles questions.

## **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

### **3 - État spécial d'arrondissement pour 2022**

Mme LA MAIRE : Je vous propose désormais de passer au vote des projets de délibération. La première concerne directement notre arrondissement, puisque l'on vote aujourd'hui l'état spécial d'arrondissement, donc c'est notre budget primitif 2022. Il se compose de deux parties : notre budget de fonctionnement et notre budget d'investissement. Donc la dotation de fonctionnement pour le 7<sup>e</sup> arrondissement s'élève à 700 349 euros et là encore la dotation de fonctionnement est divisée en deux parties : nous avons une dotation de gestion et puis notre dotation d'animation locale. Concernant la dotation de gestion, nous sommes sur un montant de 634 100 euros et elle comprend le fonctionnement de la Mairie, les missions régaliennes et les missions décentralisées, la gestion des crèches, la gestion des salles associatives ainsi que des équipements sportifs. Nous ne sommes pas sur des grosses évolutions, vous voyez sur le tableau que l'on peut voir les budgets primitifs des deux années précédentes. Nous avons une petite augmentation pour le fonctionnement de la Mairie, c'est essentiellement lié aux coûts des fluides et de l'énergie, à l'augmentation des frais de maintenance et, de l'entretien des bâtiments. Nous avons aussi une évolution similaire pour la gestion des crèches, toujours liée aux coûts des fluides et des maintenances. Une évolution dans le sens inverse pour les salles associatives. Nous sommes sur -11 426 euros par rapport au budget primitif précédent, ce n'est pas tant que l'on dépense moins pour les salles associatives, mais c'est davantage le fait que l'on avait provisionné un petit peu trop l'année précédente et donc nous adaptons finalement aux coûts réels. Et puis également

une augmentation pour les équipements sportifs, toujours concernant l'augmentation des coûts des fluides et de l'énergie. Il s'agit là de la gestion, on va dire, quotidienne, et puis un peu contrainte finalement, puisque nous sommes obligés de gérer nos équipements et nous avons peu de choix et peu de marge de manœuvre budgétaire sur notre budget d'arrondissement. En revanche, nous avons un peu plus de marge sur la dotation d'animation locale, qui s'élève pour le 7<sup>e</sup> arrondissement à 66 249 euros, le calcul se fait donc avec une part forfaitaire de 20 000 euros, et ensuite une part calculée en fonction de la population à hauteur d'environ 46 000 euros pour le 7<sup>e</sup>. Cette dotation d'animation locale est destinée à renforcer les moyens d'information et d'animation de la vie locale, dont les actions des conseils de quartier. C'est pour cela que l'on maintient 5 000 euros pour les conseils de quartier, qui peuvent aussi évidemment répondre aux APIC et pour le coup, les APIC ont doublé au niveau de la Ville. Nous sommes passés d'une enveloppe de 30 000 euros à une enveloppe de 60 000 euros pour les appels à projets des conseils de quartier. Avec cette dotation d'animation locale, je vais revenir rapidement sur les quelques actions que nous avons engagées en 2021, puisque finalement ce sera en 2022, une poursuite de ces actions d'animation locale. Elle nous a donc permis de participer à la « Voie est Libre » et à l'animation des rues piétonisées pendant « La Voie est Libre ». Nous avons également mis en place la kermesse au cœur du Jardin des Girondins au mois de juin dernier. En lien avec la Ville, nous avons pu réaliser une fresque pour l'escalier de la rue Basse Combalot, elle nous a permis d'animer un certain nombre d'instances et je pense notamment au Conseil de la Vie Associative et Locale, puisque les associations sont accompagnées par une professionnelle de l'animation qui anime notamment la question des saisines de l'arrondissement. Également la relance des conseils de quartier a été accompagnée grâce à cette dotation d'animation locale. On propose aussi grâce à la dotation d'animation locale, une fin d'année festive, enfin nous l'espérons, selon le contexte sanitaire, avec notamment deux spectacles offerts pour les enfants du 7<sup>e</sup> arrondissement, un spectacle pour les seniors, une fête des lumières participative, une illumination de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, etc., et donc ce que je vous propose pour la DAL (dotation d'animation locale) de 2022, c'est de poursuivre dans cet esprit, c'est-à-dire vraiment animer l'arrondissement, et puis surtout, s'adresser à toutes et tous. Et puis enfin, cet état spécial d'arrondissement se compose également d'une dotation d'investissement qui correspond à 2 euros par habitant, et on est donc sur 164 660 euros et cela nous permet d'acquérir à la fois un certain nombre de petits matériels (frigos, microondes, etc.) et puis aussi d'engager des petits travaux, c'est ce que l'on appelle les travaux du locataire, notamment dans les crèches ou les salles associatives et donc, nous allons aussi poursuivre cet engagement-là. Et pour finir, je vous rappelle que la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement a été choisie pour être pilote, dans le cadre du budget sensible au genre, porté par la Mairie centrale. Il y a un certain nombre de directions qui sont pilotes, et côté mairies d'arrondissements, c'est la Mairie du 7<sup>e</sup> qui a été choisie. Nous avons alors engagé ce travail-là aux côtés d'Audrey HENOCQUE et Florence DELAUNAY. Voilà pour la présentation de l'état spécial d'arrondissement. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce sujet ? Non, je vous propose alors de passer au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ? Qui est pour ?

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**  
**Abstention : Mme PEILLON**

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, il est adopté et donc nous allons pouvoir passer aux deux délibérations suivantes qui concernent la mise à disposition d'un terrain à l'association des Dames de Gerland pour un jardin partagé, et je vous propose, Mme PASIECZNIK, de nous présenter les deux délibérations en même temps.

#### **4 - Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'un terrain à l'association « Les Dames de Gerland » pour un jardin partagé**

**5 - 3332 – Lyon 7e - Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'un terrain clos de 140 m<sup>2</sup> environ à usage de jardin partagé sis 98 rue Jean Vallier consentie à l'association « Les Dames de Gerland » EI 07 134 - Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK\_

Mme PASIECZNIK : Merci Madame la Maire. Effectivement, la deuxième délibération porte sur la gratuité de cette mise à disposition, donc je vais présenter l'ensemble. La Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain clos de 140 m<sup>2</sup> environ, qui aujourd'hui n'a pas d'usage et est situé au 98 rue Jean Vallier à côté du Square de l'Îlot de l'Effort, sur le quartier de Gerland. Ce terrain a été transféré à la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement en 2019. À la suite de la sollicitation de l'association des Dames de Gerland pour porter un projet de jardin partagé sur ce terrain, nous souhaitons répondre favorablement à ce projet. La gestion commune de cet espace permettra à la fois de renforcer le lien social autour d'activités qui participeront en même temps à l'embellissement du quartier, dans une démarche citoyenne et collective. L'association va travailler dans une logique d'appropriation du jardin par les habitants et habitantes du quartier. L'association des Dames de Gerland portera administrativement et techniquement le projet, mais elle veillera à ce que l'ensemble des décisions se fasse de manière collective avec les habitants et habitantes autour de ce jardin. Alors ce nouveau jardin partagé s'inscrit dans un écosystème assez favorable puisque l'on a l'Oasis de Gerland qui est un jardin partagé, qui est porté par La Légumerie à côté des bains douches. Nous avons le collectif, qui est d'ailleurs devenu une association, les « Compagnons du Pavillon », au Square Monot. Nous avons aussi le jardin partagé « Graines de Lait » dans le quartier du Bon Lait, et puis nous avons aussi une commission nature du conseil de quartier de Gerland qui est très active et qui certainement s'associera aux travaux des Dames de Gerland sur ce nouvel espace. Voilà, donc si vous validez cette mise à disposition, elle prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de trois ans, donc jusqu'au 31 décembre 2024, et pourra faire l'objet d'une reconduction expresse à la demande de l'association. Par ailleurs, et là il s'agit de la deuxième délibération, compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet qui tendent au développement des activités de jardinage, il vous est donc proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition. Pour information, il est précisé en outre que la valeur locative annuelle du terrain a été évaluée par la direction centrale de l'immobilier à 840 euros. Je vous propose donc de délibérer favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci Mme PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Mme GRIES vous avez la parole.

Mme GRIES : Madame la Maire, mesdames, messieurs, les élus ~~en Commun~~ de Lyon en commun soutiennent cette délibération qui encourage la réappropriation de l'espace public urbain aux citoyens et citoyennes ainsi qu'aux associations. L'espace public dans ses dimensions politiques, sociales, culturelles, générationnelles, commerciales et urbaines est un sujet central dans la fabrique de la ville depuis une quarantaine d'années. Nous avons pourtant observé une fermeture progressive de ces espaces et un renforcement des règles sécuritaires qui les restreint et les contraint de plus en plus. Vous avez sûrement toutes et tous en tête, ces bancs qui sont devenus des dispositifs anti-sans domicile, alors que leur fonction première est de créer du lien social. Où sont les lieux de rencontre dans notre ville ? ce sont pourtant les appropriations diverses qui rendent les lieux vivants et qui leur donnent sens et vitalité. C'est d'autant plus important que la vocation première de l'espace public est de consolider la citoyenneté, voire de renforcer la démocratie. Aussi, par le partage qu'il implique, la rencontre qu'il favorise et la confrontation qu'il exige, il doit rester multiple. Nous encourageons donc la Ville de Lyon et les arrondissements à rendre accessibles et gratuites les utilisations des espaces aux associations locales, qui promeuvent tout un panel d'actions d'intérêt général. En multipliant les possibilités offertes, notre enjeu est de créer une dynamique d'implication et d'appropriation positive de ces espaces publics. En vous remerciant.



Mme LA MAIRE : Merci Mme GRIES. Je vous propose donc de passer au vote de la première délibération, en l'occurrence l'approbation de la convention de mise à disposition. Qui est contre ? qui s'abstient ? Elle est adoptée, donc nous pouvons passer à la suivante, la 3332, qui du coup, passera au conseil municipal et qui concerne la mise à disposition gratuite. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté et je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ,**

Mme LA MAIRE : Nous allons donc passer au rapport suivant qui concerne le nouveau projet éducatif de Lyon sur la période 2021-2026, il devait nous être présenté par Mme LECLUSE, qui est malheureusement souffrante, et donc je laisse la parole à Mme PASIECZNIK, pour nous le présenter.

### **6 - 3240 - Approbation du nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021 - Direction de l'Éducation**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Vous allez devoir m'écouter plusieurs fois ce soir, je suis désolée. Et oui effectivement, je vais le présenter au nom de Mme LECLUSE, mais qui a largement travaillé sur ce nouveau projet. Donc effectivement, l'exécutif élu en juin 2020 a fait de l'enfance l'une des priorités de son plan de mandat. Cette délibération en est une étape essentielle dans la mise en œuvre. Il s'agit donc d'approuver le projet éducatif de Lyon pour les trois prochaines années. Ce projet fixe à la fois un cadre aux actions éducatives partenariales conduites sur tous les temps, qu'ils soient scolaires, périscolaires ou extrascolaires. Il permet également de mobiliser les moyens humains, matériels et financiers autour d'objectifs, de projets et de pratiques partagés. Donc le projet éducatif va concerner les presque 30 000 élèves qui sont accueillis dans les écoles publiques de Lyon, leurs parents, toutes les équipes éducatives, direction d'école, enseignants, enseignantes, les personnels du périscolaire, la direction de l'éducation et ses antennes dans les arrondissements, et puis bien sûr, les associations partenaires, les élu(e)s. Le projet qui fait donc l'objet de cette délibération est le fruit d'une large concertation, la plus grande concertation conduite à ce jour par la Ville de Lyon, puisque près de 5 000 personnes ont participé, à la fois par des ateliers d'expression, qui ont impliqué 700 enfants, des ateliers de co-construction, qui ont rassemblé 500 contributeurs, et une enquête qui a permis de recueillir les avis de 3 800 parents et 800 professionnels de l'éducation. Donc nous tenons à remercier tous ceux et toutes celles qui se sont mobilisé(e)s et qui ont consacré une partie de leurs soirées et parfois en visio, ce qui n'était pas toujours évident, pour construire ce projet. Trois grandes ambitions pour ce projet :

- L'éducation à la transition écologique ;
- L'éducation à la citoyenneté et à l'engagement ;
- Une éducation coconstruite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Alors voici quelques éléments concrets pour détailler un petit peu ces trois ambitions. Pour l'éducation à la transition écologique, on parle de promotion d'une alimentation saine et responsable avec la découverte des goûts, la sensibilisation à l'alimentation durable ; on parle de resserrer les liens avec la nature et le vivant, expérience avec la nature, actions de protections du vivant, soutien aux acteurs et aussi d'encourager des pratiques écoresponsables avec la mobilité douce, la réparation, le réemploi. En ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté et à l'engagement, il s'agit de faire des pratiques artistiques, culturelles et sportives, un levier d'émancipation, de développer le pouvoir d'agir des enfants et de lutter contre les discriminations. Enfin, troisième ambition, aller vers une éducation coconstruite plus juste, plus solidaire et plus inclusive, c'est agir contre les inégalités scolaires, répondre aux besoins de tous les enfants selon

leurs particularités, et faire vivre l'alliance de tous les acteurs éducatifs au service de ce projet éducatif, le plus localement possible. Donc ce nouveau projet éducatif traduit bien notre volonté de faire éducation ensemble, avec toutes les personnes concernées et impliquées pour faire grandir nos enfants. Nous avons la volonté de faire vivre ce nouveau projet éducatif sur le temps long, en continuant d'impliquer tout le monde. Nous allons ainsi favoriser de nouvelles formes d'animation de ce projet, au plus proche des besoins, dans l'hyper proximité du quartier, de l'arrondissement. On s'appuiera sur des dynamiques locales et les partenaires associatifs déjà fortement mobilisés et en faisant vivre des collectifs éducatifs locaux, pour faire remonter les besoins et impulser les projets. Donc ce fut un projet collaboratif dans son élaboration. Il continuera d'être collaboratif dans sa réalisation. Voilà, donc personnellement, je vous invite à donner un avis favorable à cette délibération, pour ce beau projet.

Mme LA MAIRE : Merci Mme PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est noté, et donc il est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Abstention : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Mme PASIECZNIK vous avez toujours la parole en remplacement de Mme LECLUSE, sur les classes découverte.

**7 - 3241 - Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires.**  
**- Direction de l'Éducation**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Je vais être rapide, donc il s'agit effectivement d'encourager le départ en classes découverte, qui s'inscrit pleinement dans le projet éducatif tel qu'il vient d'être décrit. Des classes découverte qui permettent de vivre la classe différemment, d'encourager le développement de l'autonomie et l'apprentissage du vivre ensemble, de contribuer à l'ouverture et à l'épanouissement de l'enfant, d'encourager une approche plus transversale des apprentissages, centrée notamment sur l'expérimentation et la manipulation. Donc en fait le dispositif de soutien financier proposé par la Ville de Lyon offre une possibilité de départ en classes découverte de 2 à 5 jours, en séjour libre, selon les projets élaborés par les enseignants. Ce soutien est défini au regard de forfaits déclinés selon la classification des écoles. Cette classification s'appuie sur les quotients familiaux et vise une meilleure équité dans la répartition. Dans notre arrondissement, 12 classes sont concernées pour 2022, 2 classes de la CSI, 5 classes de Cavenne, une classe de l'école maternelle Bertelot, 2 classes Chavant et 2 classes de l'école située au parc Blandan. Voilà, donc je vous propose de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci, est ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant, le 3292 a été retiré de l'ordre du jour, néanmoins, Mme WIBER, je vous propose de présenter celui d'encore après, le 3151. Je vous en prie, vous avez la parole.

**8 - 3292 - Renouvellement de la convention concernant la gestion de l'Espace d'accueil et d'accompagnement social (Maison de la Métropole) et la mise à**

**disposition de services du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon au sein des Maisons de la Métropole pour les Solidarités (MDMS) - Action Sociale  
RAPPORT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

**9 - 3151 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public du mur du 20 rue du Professeur Grignard (7<sup>e</sup> arr.) et de cession de droits d'auteur établie entre la Ville de Lyon, l'association Médecins du Monde et l'artiste Tony Tetaz - Y?NOT pour la réalisation d'une fresque marquant les 35 ans de présence de l'association en France - Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues, dans le cadre du 35<sup>e</sup> anniversaire de la présence de Médecins du Monde en France, la délégation régionale de l'association a proposé la réalisation et l'exposition d'une fresque sur un mur de la ville, rappelant ainsi cet évènement. Si Médecins du Monde s'est donné pour mission, je cite « d'aller là où les autres ne vont pas, témoigner de l'intolérable et travailler bénévolement », c'est avec beaucoup d'honneur que nous avons accueilli une fresque portant leurs valeurs au sein du 7<sup>e</sup> arrondissement. En effet, depuis le 13 octobre, le mur du 20, rue Professeur Grignard a revêtu l'œuvre de l'artiste Y?NOT, représentant une colombe qui s'envole dans une nuée de mots, en lien avec les principes de solidarité, d'entraide et de paix, que défendent Médecins du Monde. Cette parenthèse artistique est en fête. Cette délibération vise donc à approuver la convention tripartite entre la Ville de Lyon, l'association Médecins du Monde et l'artiste, donc c'est tout simplement pour régulariser cette occupation temporaire. Ladite convention règle donc les modalités d'occupation temporaire et gratuite de l'espace public pendant un an, et d'autre part, les modalités de sessions gratuites des droits patrimoniaux de l'auteur de la fresque Y?NOT, de son nom Tony TETAZ, à la Ville de Lyon. Je vous invite donc, si ce n'est pas fait, à aller découvrir cette fresque, mais aussi à approuver cette délibération et à autoriser M. Le Maire a signé cette convention.

Mme LA MAIRE : Merci Mme WIBER. Je vous invite d'autant plus à l'autoriser puisque la fresque a déjà été réalisée. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je cède donc la parole à Mme GRIES, allez-y.

Mme GRIES : Merci Madame la Maire. 35 ans que la mission France Médecins du Monde existe et défend un système de santé solidaire, afin de permettre l'accès effectif aux soins pour toutes et tous en France. Alors que le premier centre de soins gratuit en 1986 ne devait rester ouvert que 6 mois, 35 ans plus tard, en France et à Lyon, de nombreuses personnes n'ont pas accès aux soins ; ce qui est pourtant un droit fondamental et un droit vecteur de justice sociale. Depuis une dizaine d'années, petit à petit, l'accès aux soins est devenu problématique pour un nombre de plus en plus important de personnes et non plus seulement pour les minorités discriminées et stigmatisées telles que sont les usagers et usagères de drogue, travailleurs et travailleuses du sexe ou les exilé(e)s. D'année en année, le système de soins s'est détérioré, avec la fermeture de services dans les hôpitaux de proximité, rendant l'accès aux soins de plus en plus difficile pour un nombre croissant de personnes. Les plans d'économie successifs, associés à des fermetures massives de lits (plus de 100 000 en 20 ans), mettent l'hôpital sous tension, avec un fonctionnement dégradé, malgré la grosse énergie déployée par les professionnels de santé. Les prises en charge à l'hôpital public sont donc de plus en plus compliquées, les délais de rendez-vous deviennent scandaleusement longs et l'aide médicale d'État et la protection maladie pour les demandeurs d'asile sont régulièrement attaquées. La santé n'est pas réductible à la médecine, les inégalités sociales, le taux de pauvreté, la précarité, les conditions de travail, le système éducatif, les conditions d'alimentation ou la qualité du lien social, influent de façon déterminante sur l'état de santé. Participer à l'opération Colombes de Médecins du Monde est une action de soutien symbolique. Nous sommes bien d'accord avec cela et le symbole est important puisque cette fresque se situe sur la future Maison du Lien. Cette maison sera un lieu

qui ne se contentera pas d'être simplement un lieu de distribution alimentaire, mais aussi un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien. Face à la pandémie, à ce qu'elle a révélé de nos sociétés et à son impact sur les populations les plus vulnérables, une approche communautaire en santé nous apparaît, élus Lyon en Commun, plus pertinente que jamais. Approche également promue par Médecins du Monde. La Ville est idéalement placée pour agir sur la santé, étant le lieu d'articulation de toutes les politiques thématiques qui sont autant de déterminants de la santé. La Ville est donc légitime à agir et capable de s'en auto-saisir. Les élus en Commun réappuient à nouveau ici, la nécessité d'implanter des centres de santé communautaires dans les arrondissements, à l'instar de celui qui existe aujourd'hui à Vaulx-en-Velin. En vous remerciant.

**Mme LA MAIRE** : Merci Mme GRIES. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons donc à la culture et notamment la Halle Tony Garnier avec le rapport 3157, M. ORGOGOZO vous avez la parole pour la présentation.

#### **10 - 3157 - Approbation d'une convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers situés 20 place des Docteurs Mérieux à Lyon 7<sup>e</sup> (EI 07026) au profit de la régie personnalisée Halle Tony Garnier - Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bonsoir tout le monde. Il s'agit d'une convention entre la Halle Tony Garnier et la Ville de Lyon. L'exploitation de la Halle Tony Garnier est en effet confiée depuis 1999 à une régie personnalisée dont la convention 2015 touchera à sa fin au 31 décembre 2021. L'objet de cette délibération est donc une nouvelle convention de 5 ans qui spécifie les conditions dans lesquelles la Ville de Lyon met à disposition de la régie cette Halle hautement symbolique pour notre arrondissement. Par ailleurs, cette convention est quasiment similaire en tous points à la précédente. Ainsi, plutôt que de parler de la répartition des charges pour la gestion des fluides, cette délibération est pour moi, l'occasion de souligner l'importance de La Halle Tony Garnier dans notre arrondissement. Importance historique et patrimoniale, d'ailleurs bien visible dans les orientations de la PPI, mais aussi importance dans ses orientations, tant en termes de programmation que de public. À l'heure où l'on voit que l'hubris de l'ancien monde, comme l'on dit, pousse à des salles aux jauges toujours plus démesurées, les rendant par la même beaucoup plus fragiles face aux aléas énergéto-sanitaires, sans même mentionner l'impact environnemental de ses représentations, il est primordial de garder une salle qui sache se tourner aussi vers son territoire et ses habitants. C'est l'un des axes, que je l'espère, son nouveau directeur Thierry PILAT, la Ville de Lyon, et bien sûr, le 7<sup>e</sup> arrondissement, sauront développer au travers de cette convention.

Mme LA MAIRE : Merci M. ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? non, je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous avez à nouveau la parole, M. ORGOGOZO, pour le rapport suivant, le 3278.

#### **11 - 3278 - Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon**

**fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire  
- Direction des Affaires Culturelles**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Il s'agit ici de l'approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire. En effet, depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Lyon et le CRR sont liés par une convention permettant notamment l'intervention de musiciens en milieu scolaire, et environ 15 000 élèves peuvent ainsi bénéficier d'interventions de musiciens pour des projets artistiques, soit environ la moitié des élèves de primaire de Lyon. Une autre convention triennale lie la Ville de Lyon avec le conservatoire, mais aussi la direction des services de l'Éducation Nationale, pour une finalité relativement identique. L'une de ces conventions s'achevant au 31 décembre 2021 et l'autre courant jusqu'en septembre 2022, il est proposé d'aligner ces deux dates.

Mme LA MAIRE : Merci M. ORGOGOZO. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant devait nous être présenté par Lucie VACHER, en son absence, cela devait être Florence LECLUSE, mais finalement il vous revient, Mme PASIECZNIK, sur les contrats de sous-location d'occupation concernant les MJC, centres sociaux, etc. Vous avez la parole.

**12 - 3193 - Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon -Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci Madame la Maire, donc les premières conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Lyon, les centres sociaux, les MJC et les Maisons de l'Enfance datent de 2017. Elles ont été reconduites pour l'année 2021 dans la continuité des partenariats existants avec ces structures. Il est proposé de renouveler ces conventions de mise à disposition pour trois ans, soit la période 2022-2025, dans les mêmes conditions que précédemment. Je rappelle que ces mises à disposition le sont à titre gratuit et la présente délibération liste le montant de la valeur locative, afin que cela apparaisse dans la comptabilité de chaque structure. Pour le 7<sup>e</sup> sont concernés le centre social de Gerland, la MJC Jean Macé et la Maison de l'Enfance du 7<sup>e</sup> arrondissement. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci Mme PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Pour le rapport suivant, en l'absence de M. VOITURIER, je vous cède la parole, Mme PASIECZNIK, sur les postes des missions territoriales qui sont co-financées par la Ville. Je vous en prie.

**13 - 3199 - Programmation au titre de l'exercice 2021 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération**

**lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Direction du Développement Territorial**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Les missions territoriales de maîtrise d'œuvres urbaines et sociales mettent en œuvre les projets de territoires des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2022 de Lyon. Pour les postes portés par la Ville de Lyon, en complément des demandes de co-financement qui avaient été faites auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires en septembre dernier. Il s'agit maintenant de compléter le montage financier pour l'année 2021, avec les participations financières de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Métropole de Lyon. Concernant notre arrondissement, 5 postes concernent notre arrondissement à la fois pour le quartier de veille active de la Guillotière et pour le quartier prioritaire politique de la ville de la Cité Jardin.

Mme LA MAIRE : Merci Mme PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Pour le rapport 3665 concernant la location de meublés, en l'absence de M. VOITURIER, je cède la parole à M. MIACHON DEBARD.

**14 - 3265 - Participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention avec l'État, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés - Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci, bonsoir à toutes et tous, Madame la Maire, chers collègues, nous commençons avec une délibération ayant trait aux logements utilisés dans la location de meublés de courte durée et meublés de tourisme, pour faire court Airbnb. En tant qu' élu communiste, vous imaginez bien que ce sujet me parle particulièrement, tant ce marché dérégulé du logement pose des problèmes en termes de droit à un toit, d'accumulation de patrimoine et de précarisation des emplois et des salaires de l'hôtellerie. Alors, évacuons tout de suite le cas de la famille lyonnaise qui va partir à la campagne plutôt que d'aller voir les illuminations du 8 décembre. Je pense que l'on s'est tous posés la question à un moment de notre vie, et du coup plutôt que de laisser l'appartement vide, louer à des touristes, qui eux, viendraient voir les lumières, ce n'est pas du tout le sujet qui nous préoccupe en tant que collectivité. Ce qui nous préoccupe en revanche, c'est la professionnalisation de cette méthode, qui bloque de plus en plus de logements alors que nous avons de plus en plus de familles lyonnaises qui peinent à se loger. C'est la découpe de logements familiaux en plusieurs petits appartements, qui ne correspondent pas du tout à un besoin d'habiter mais à une recherche de rentabilité rapide et élevée. C'est la mise en concurrence des métiers de l'hôtellerie, encadrés, contrôlés, qui cotisent, avec des femmes de ménage et des réceptionnistes de fortune, non déclarés et qui sont payés au black. Voilà ce qui motive notre bras de fer avec Airbnb, toutes ces entraves à l'intérêt général, qui n'apparaissent pas du tout sur les communications bon enfant qu'ils placardent dans tous nos métros. Alors j'égratigne volontairement Airbnb, c'est assez facile car ce sont les plus connus, mais j'ai bien sûr une pensée émue pour tous leurs confrères, Booking, Abritel et tant d'autres qui n'y échapperont

pas. Malheureusement, dans l'encadrement de ce nouveau métier, nous sommes en retard en tant que force publique, et la multinationale bénéficiant d'un laxisme complice de notre gouvernement, s'est déjà taillé la part du lion dans notre ville et dans d'autres grandes villes, jusqu'à perturber l'équilibre de certains de nos arrondissements. Cependant, pas de fatalité, plusieurs pistes sont ouvertes, plusieurs règles se construisent, comme celle qui nous intéresse aujourd'hui et qui limite la location des résidences principales à 120 jours maximum par an et l'obligation pour les plateformes de déclarer le décompte de ces jours aux collectivités. Voilà ce qui résume la délibération 3265 qui nous intéresse ici. Ce sont ces informations transmises des plateformes à des collectivités, que nous vous proposons d'automatiser à travers une interface simplifiée entre la commune et les intermédiaires de location. Alors je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable à cette expérimentation, tout en ayant bien conscience que, bien d'autres leviers seront à actionner ces prochaines années, si nous voulons enrayer les abus de la location dérégulée et son impact sur l'offre de logements, déjà très tendue dans notre ville et arrondissement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci M. MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des prises de paroles ? Oui, M. ESCARAVAGE, vous avez la parole.

M. ESCARAVAGE : Merci Madame la Maire. Chers collègues, cette délibération est certes assez technique, comme l'a rappelé mon collègue, puisqu'elle a pour objectif de permettre à différents systèmes informatiques de communiquer entre eux de façon automatique, mais en fait, derrière ces échanges entre machines, il y a, comme l'a rappelé Boris, la capacité des pouvoirs publics à réguler l'activité d'acteurs privés. En effet, le changement d'usage qui transforme des logements de notre arrondissement en meublés touristiques ne sont pas sans effets sur la pression locative, comme l'a dit Boris, mais pas sans effets non plus sur la qualité de vie dans notre ville et dans notre arrondissement de façon plus globale. La régulation des meublés touristiques pose en effet la question de la gestion de la ville que l'on souhaite. Une ville musée, que des personnes de passage visitent en quelques jours et qui fonctionne derrière grâce à des travailleuses et travailleurs de l'ombre, contraints de se loger à la périphérie de cette ville du fait de manque de logements, ou bien une ville à vivre, cette fameuse ville du quart d'heure que nous portons dans notre programme depuis deux ans maintenant. Cette ville où chaque habitant, chaque habitante a accès à tous les services nécessaires et où chaque classe sociale peut vivre, c'est-à-dire, habiter, travailler, se cultiver et se détendre en cœur de ville. Je crois que notre majorité a résolument fait le choix d'opter pour une ville à vivre. Et ce choix implique que les pouvoirs publics interviennent pour réguler le logement et le rendre accessible à toutes et tous. C'est le choix qu'a fait la Métropole en instaurant récemment l'encadrement des loyers et c'est aussi je pense, le choix que le 7<sup>e</sup> et la Ville et Lyon doivent faire en poursuivant la nécessaire régularisation de ces meublés touristiques, sans laquelle notre ville deviendra elle aussi une ville musée, comme c'est le cas dans plusieurs quartiers, notamment de la capitale. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci M. ESCARAVAGE. M. MICHAUD vous voulez compléter.

M. MICHAUD : Juste comme précision, rappeler que le contrôle à la régularité des meublés touristiques est porté directement par des agents de la Ville de Lyon, et qu'à ce titre, nous pouvons nous féliciter en 2021 que les contrevenants aient déjà pu avoir une première sanction du tribunal, plus de 20 000 euros pour un ménage, et d'autres actions sont en cours sur d'autres contrevenants, qui clairement sont en rupture avec la loi et ne respectent pas du tout les règles définies par la Métropole et appliquées par les agents municipaux, que je remercie pour leur travail appliqué et déterminant.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette précision, effectivement d'importance, et puis sûrement dissuasive pour le coup, 20 000 euros. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède à nouveau la parole M. MIACHON DEBARD, sur le 3274.

**15 - 3274 - Maintien des garanties accordées par la Ville à hauteur de 15 % sur le transfert de deux emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 755 419,56 euros - Opération de cession par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes à la SA Opérateur National de Vente de 50 logements sociaux sis au 96-98, avenue Debourg, Lyon 7<sup>e</sup>. - Direction des Finances**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Nous avons lancé une série de sujets sur l'urbanisme mais je vous promets que les prochaines vont aller un petit peu plus vite. Il s'agit ici, d'un transfert de patrimoine immobilier de la Société anonyme HLM Immobilière Rhône Alpes vers la Société anonyme Opérateur National de Vente. Cette cession nous concerne en cela que le patrimoine en question relève du logement social, et est par conséquent financé par des prêts de type PLAI et PLUS, des prêts garantis en partie par la collectivité. Il vous est donc demandé de valider le transfert de la garantie de la Ville, qui accompagne cette session.

Mme LA MAIRE : Merci M. MIACHON DEBARD. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? c'est adopté.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous pouvons donc passer au rapport suivant 3025, concernant l'acquisition de parcelles autour du parc de Gerland et je vous laisse M. MIACHON DEBARD nous expliquer tout cela.

**16 - 3025 - Lyon 7<sup>e</sup> - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon des parcelles CK 7 et CK 9, situées 334 et 340 avenue Jean Jaurès et grevées de l'emplacement réservé n° 10 en vue de la réalisation d'un parc public et d'un équipement de loisirs, dans le cadre de la mise en demeure d'acquiescer du propriétaire au titre du droit de délaissement - EI 07322 et EI 07312 - N° inventaire 07322 A 001, 07322 T 001-01, 07312 A 001, 07312 B 001 et 07312 T 001-01 - Opérations 07322001 et 07312001 - Lancement des opérations et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 « Aménagement espaces verts 2021-2026 », programme 00012 - Direction Centrale de l'Immobilier**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Il s'agit de conclure l'acquisition par la Ville et la Métropole, des parcelles CK 7 et CK9 que tous les sportifs de Gerland et les supporters du Loup connaissent bien, puisqu'il s'agit des petites maisons isolées juste en face du stade. Ces acquisitions prévues par un emplacement réservé au PLU le sont dans le cadre d'un projet de valorisation du parc de Gerland, et je vous invite donc à valider ces acquisitions au montant de 500 000 euros plus 10 000 euros de frais de notaire.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui, Mme PASIECZNIK, allez-y.

Mme PASIECZNIK : Je vais juste faire une courte prise de parole, juste pour dire qu'effectivement il est intéressant, en tant qu'adjointe à la nature en ville, de voir que ceci permettra de raccrocher un peu plus le parc de Gerland à la ville, à la fois pour qu'il soit plus



visible de la ville, car il est vrai que sa partie sud est peu visible, et puis aussi de faire le lien avec cette allée de Fontenay qui est en train de se construire petit à petit pour aller vers le nord du quartier de Gerland, qui avait déjà une partie consolidée sur l'année 2022, au niveau du tènement où il y a l'emplacement du nouveau casino, entre la rue Challemel Lacour et l'avenue Debourg. Et puis aussi, au niveau du tènement anciennement entreprise Nexans, entre le collège et l'EM donc petit à petit, on voit cette allée de Fontenay, qui va permettre de faire un peu irradier le parc de Gerland vers l'ensemble du quartier.

Mme LA MAIRE : Merci. Nous passons donc au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : M. MIACHON DEBARD, on continue avec vous pour le rapport 3261.

#### **17 - 3261 - Approbation d'une convention « Pack ADS DEMAT » avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Par cette délibération, il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention concernant « Pack ADS ». Quelques-uns autour de la table savent de quoi je parle, mais pour les autres, il s'agit du logiciel de gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme. Sans rentrer dans les détails, cette convention affirme (et c'est cela qu'il faut retenir) une nouvelle étape dans la dématérialisation des permis de construire, des déclarations préalables et autres changements d'usage, qui, l'air de rien, atteignent plus de 4000 dossiers par an pour notre ville. C'est donc sans surprise que je vous invite à valider cette nouvelle convention qui en plus de faciliter les démarches liées à l'urbanisme, allègera considérablement mon bureau. Je vous remercie par avance.

Mme LA MAIRE : Effectivement, c'est bien de vider les bureaux de temps en temps. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non, je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? c'est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Cette fois nous concluons M. MIACHON DEBARD avec le 3262.

#### **18 - 3262 - Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux - Direction de l'Aménagement Urbain**

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Cette délibération vise à définir les tarifs d'occupation de l'espace public induits par les chantiers de construction et rénovation de notre ville. Je ne vous fais pas ici, la lecture de tous les tarifs, et vous invite à consulter le tableau joint à la délibération. Cependant, est à noter, qu'en accord avec notre plan de mandat, il est proposé de mettre en place un tarif préférentiel pour les bâtiments existants, qui font l'objet de travaux visant une amélioration thermique du bâti, ainsi que pour les travaux de ravalement obligatoire demandés par la Ville. Je vous invite à exprimer un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Oui, Mme DESRIEUX.

Mme DESRIEUX : Merci Madame la Maire. Madame la Maire, vous nous proposez une revalorisation des tarifs à travers cette délibération. Il convient de noter une avancée avec un passage au tarif annuel, à un tarif mensuel, ce qui est moins pénalisant pour les chantiers de courte durée. Mais pour une année pleine, la hausse est conséquente : +21,5 % le premier mètre linéaire et +140 % pour la ligne électrique. En commission, ce vendredi 26 novembre, notre groupe est intervenu pour savoir si les organisations professionnelles avaient été consultées préalablement. L'adjoint à l'urbanisme, M. Raphael MICHAUD ici présent, nous a indiqué, semble-t-il que non, mais qu'elles le seraient d'ici le conseil municipal. Voyez-vous Madame la Maire, ce n'est pas comme cela que nous, nous entendons et comprenons la notion de concertation. La concertation c'est d'abord écouter et recueillir l'avis des uns et des autres, puis, ensuite, décider. Quand vous rédigez une délibération qui est présentée en commission, puis en conseil d'arrondissement, et qu'ensuite, vous la présentez aux acteurs économiques, tout est déjà ficelé. Nous ne sommes donc plus dans la concertation mais dans l'information. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci Mme DESRIEUX pour cette explication de vote. M. MICHAUD, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Non, je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Nous passons donc au rapport qui concerne le commerce, le 3253, avec M. ESCARAVAGE.

**19 - 3253 - Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public -  
Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci Madame la Maire, donc en effet le 3253 est une délibération qui porte sur la tarification des redevances d'occupation du domaine public à visée commerciale. Dedans, nous allons fixer les tarifs de redevance pour, par exemple, les terrasses sur trottoirs et stationnements, mais aussi les enseignes des restaurants, des magasins et également les occupations saisonnières comme la vente de sapins de Noël en ce moment, mais aussi les fleurs à la Toussaint, les ventes de marrons chauds l'hiver. Également les occupations plus temporaires, que ce soit pour les cirques, les fêtes foraines, les vogues. Pour faire court, ces tarifs ne bougent pas entre 2021 et 2022, ce qui rassurera Mme DESRIEUX. Pour soutenir l'activité économique on suppose que cette année on n'y touche pas. On a juste rajouté un droit à la terrasse sur stationnement annuel, qui n'existait pas précédemment et qui, du fait justement des aménagements liés à la crise Covid existent maintenant, ce sera donc désormais bien rentré dans le règlement. Je vous propose alors de donner un avis favorable à cette passionnante délibération.

Mme LA MAIRE : Merci M ESCARAVAGE. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? oui, Mme GRIES.

Mme GRIES : Madame la Maire, mesdames et messieurs, cette délibération permet de définir les tarifs d'occupation du domaine public, notamment pour les fêtes foraines et les cirques. Lors de la campagne municipale, M. DOUCET, futur Maire de Lyon, a signé la Charte L214, une ville pour les animaux et s'engageait notamment à prendre toutes les mesures légales possibles contre l'installation de cirques détenant des animaux sauvages. Une année et demie plus tard, les cirques détenant des animaux sauvages peuvent toujours occuper le domaine public à la Ville de

Lyon. Jeudi 19 novembre 2021, l'Assemblée nationale a adopté la dernière version de la loi contre la maltraitance animale. Malgré le fait que ce texte soit presque ridicule par rapport à l'enjeu réel de protéger les animaux contre la maltraitance, en effet, il n'y a rien dans ce texte sur la protection de la biodiversité contre la maltraitance, l'empoisonnement par les pesticides, la destruction des habitats naturels, sur la protection des animaux contre la maltraitance de l'élevage industriel et intensif, contre les pratiques cruelles de la chasse et j'en passe. Il y a une modeste avancée, celle que les cirques n'auront plus le droit de détenir des animaux sauvages d'ici à 7 ans. La France est encore bien en retard, malgré les campagnes des très nombreuses associations de défense des animaux, puisqu'en Europe, 24 pays sur 28 refusent déjà la présence des animaux sauvages dans les cirques pour des raisons évidentes de bien-être animal, de sécurité, de santé publique et des questions éthiques. 7 ans c'est long, je ne vous rappellerai pas que l'exhibition pour seul plaisir de spectatrices et spectateurs est génératrice d'une grande souffrance pour les animaux, enfermés dans de minuscules cages, transportés de villes en villes, qui peuvent être domptés violemment et qui développent des comportements anormaux, souvent signes d'un mal-être psychologique. Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité et doivent être placés dans des conditions compatibles avec leurs impératifs biologiques. Aujourd'hui en France, plus de 438 communes ont déjà pris des arrêtés d'interdiction, dont 116 communes de plus de 10 000 habitants. L'opinion publique est largement favorable à ce type de prise de position, c'est ce que montre un sondage IFOP de 2021, selon lequel, 68 % des Français et Françaises sont favorables à l'interdiction des animaux sauvages dans des spectacles itinérants ou des foires, cirques, parcs aquatiques, émissions de télévision ou manèges. À Lyon, en 2017, le sujet avait été abordé lors d'un conseil municipal mais le vœu proposé en 2019 a été enterré par l'ancienne majorité, qui a refusé de débattre sur le sujet. Aussi, les élus de Lyon en Commun souhaitent qu'un vœu soit proposé au prochain conseil municipal, pour que la Ville de Lyon interdise les cirques détenant des animaux sauvages. En vous remerciant.

Mme LA MAIRE : Merci. Je sou mets donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant, 3259 a été retiré de l'ordre du jour des arrondissements mais passera bien en conseil municipal, sur les ouvertures dominicales.

**20 - 3259 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2022 - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**  
*RAPPORT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR*

Mme LA MAIRE : Mais pour l'instant, je cède la parole à M. CHENAUX pour le 3305 sur les marchés de l'année 2022. Je vous en prie.

**21 - 3305 - Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022 - Direction de l'Économie du Commerce et de l'Artisanat**

Rapporteur : Barthélémy CHENAUX

M. CHENAUX : Merci Madame la Maire. Chers collègues, nous devons, comme chaque année, voter les tarifs que la Ville de Lyon pratiquera l'année prochaine en 2022, auprès des commerçants qui seront présents sur nos marchés de plein vent. Face à la situation sanitaire critique que nous connaissons depuis 2 ans et qui se prolonge, nous vous proposons, comme l'année dernière, de ne pas appliquer l'augmentation de tarif de 2 % prévue par une délibération votée en 2015. Ceci revient donc à reconduire les tarifs qui étaient déjà pratiqués en 2019, pour l'ensemble des forains sur la ville de Lyon. Je vous invite chers collègues, à approuver cette disposition. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci M. CHENAUX. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Mme PEILLON, je vous en prie.

Mme PEILLON : Pas de remarque particulière sur les tarifs mais plutôt pour faire une alerte à l'adjoint au commerce, et plus généralement aux services de la Ville de Lyon et à la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement que vous êtes. C'est une remarque que je faisais déjà dans le mandat précédent. Depuis quelques temps les marchés, et notamment les marchés du 7<sup>e</sup> ne sont plus que des marchés alimentaires, il y a aussi des forains qui vendent d'autres types de biens, et notamment des sacs, des bijoux, des accessoires de mode dirons-nous. À l'heure où les services douaniers peinent à lutter contre la contrefaçon, notamment aux frontières de notre pays et que celle-ci est fortement sanctionnée, certes parce qu'il y a eu un travail avec les grands groupes de luxe, mais aussi finalement les petits créateurs qui sont les premières victimes de cette contrefaçon, j'ai vraiment du mal à comprendre (même si ce n'est pas de votre fait, mais je le dis car j'aimerais vraiment être entendue), que sur nos marchés, en toute légalité et au vu et au su de tous, des personnes se voient attribuer par la Ville de Lyon, une place sur le marché pour vendre des produits de contrefaçon. C'est quelque chose que je n'ai jamais compris, donc je me permets de le dire à la nouvelle municipalité et j'espère que les choses pourront changer prochainement parce que je pense même qu'un jour la Ville de Lyon pourrait être condamnée pour cela.

Mme LA MAIRE : Merci Mme PEILLON, j'en profite pour faire deux annonces pour ce samedi. La première c'est qu'il y a un marché de Noël de créateurs organisé au sein du Jardin des Girondins, donc ce n'est pas de la contrefaçon, ce sont bien des créateurs locaux. Et le même jour, un marché de Noël organisé par la Funky Fabrique au sous-sol du bar « le Chromatique » avec également beaucoup d'artisans et de créateurs locaux. Néanmoins, M. CHENAUX, avez-vous quelque chose à ajouter, puisque je dois tout de même avouer que je partage pas mal les déclarations de Mme PEILLON, donc je pense que c'est peut-être un axe de travail et que nous allons évidemment le prendre en compte ? Je soumets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? Il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Mme PASIECZNIK, je vous cède la parole pour le 3154, et cette fois-ci cela fait partie de votre délégation.

**22 - 3154 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention tripartite relative à la gestion du centre funéraire sis 177 avenue Berthelot à Lyon 7<sup>e</sup> (EI 07020) signée le 3 décembre 2020 par le syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL), le Pôle funéraire public (PFP) et la Ville de Lyon - Direction de la Gestion Technique des Bâtiments**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : J'ai trois délibérations qui concernent les cimetières mais on va les faire séparément car elles sont très différentes. La première concerne la signature d'un avenant à la convention tripartite relative à la gestion du centre funéraire, avenue Berthelot, signée en 2020, entre le syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL), le Pôle funéraire public (PFP) et la Ville de Lyon. Effectivement, ce centre funéraire qui est situé avenue Berthelot fait partie des biens qui sont mis à disposition des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise. Par ailleurs, ces pompes funèbres ont elles-mêmes décidé de confier à la société publique locale, donc le Pôle funéraire public, dont elles sont le principal actionnaire, la gestion du service extérieur des pompes funèbres et donc la gestion du crématorium au nouveau cimetière de la Guillotière, la gestion du centre funéraire de Lyon et du centre funéraire de Villeurbanne. Un contrat de délégation de service public a donc été signé en 2016, et est valide jusqu'au 31 décembre 2021, entre

ces Pompes funèbres intercommunales et le Pôle funéraire public de Lyon. Par ailleurs et en complément de ces éléments, une convention tripartite a été signée entre ces deux acteurs et la Ville de Lyon, pour préciser les modalités relatives au calcul, à la répartition et la refacturation des charges afférentes. La délégation de service public étant prorogée jusqu'en 2023, de la même manière, il vous est demandé de valider un avenant pour proroger également jusqu'au 31 décembre 2023, la convention tripartite entre la Ville de Lyon, les Pompes funèbres intercommunales et le Pôle funéraire public.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? Il est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Vous pouvez prendre la suite avec le 3188.

### **23 - 3188 - Évolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon - Direction des Cimetières**

Rapporteure : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Il s'agit là de l'évolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon. Alors cette évolution est liée à la loi de finances 2021, qui a acté au 1<sup>er</sup> janvier de cette année la suppression des taxes funéraires qui portent sur les convois d'inhumation et de crémation, instituée sur délibération du conseil municipal. Pour la Ville de Lyon, la non-perception à cette échéance des trois taxes génère une perte de recettes attendue de 220 000 euros pour la commune. Donc en compensation, le rapporteur général du budget de l'Assemblée nationale a proposé de rétablir le manque à gagner des communes par un relèvement des tarifs des concessions funéraires. Mais après études, si la Ville de Lyon devait suivre en état cette recommandation, elle devrait procéder à une hausse uniforme des tarifs de 13 %, ce qui est particulièrement élevé au regard de l'inflation cumulée qui est de 4,7 % depuis 2015, date de la dernière revalorisation tarifaire. Donc en fait, une réflexion a été menée et deux principes d'ajustement tarifaire ont été proposés ; d'une part favoriser une logique d'économie foncière, dans un contexte de raréfaction du terrain disponible dans les cimetières lyonnais et de saturation à terme, en incitant les familles à privilégier les concessions de courte durée (15 ou 30 ans), sachant que l'offre de concessions perpétuelles, qui est importante pour les communautés religieuses monothéistes, sera confortée mais avec un tarif réévalué.

Concernant le deuxième principe, il vise à privilégier une tarification sociale pour les concessions de courte durée, c'est-à-dire 15 et 30 ans, en proposant là un ajustement tarifaire inférieur à l'inflation. Je ne vais pas vous détailler tous les tarifs mais ce qu'il faut retenir, c'est que pour les concessions terre +1 % pour les courtes durées (donc 15 et 30 ans), +20 % pour les concessions de 50 ans et +85 % pour les occupations perpétuelles. Et pour les concessions cinéraires, +1,5 % pour les concessions de 15 ans, +9 à 17 % pour celles de 30 ans, selon la qualité des colombarium. Je vous propose donc d'adopter ces nouveaux tarifs.

Mme LA MAIRE : Merci Mme PASIECZNIK. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Oui, Mme DESRIEUX vous avez la parole.

Mme DESRIEUX : Merci Madame la Maire. Madame la Maire, vous souhaitez compenser partiellement la disparition de certaines taxes qui ont été supprimées à la suite du référé de la Cour des comptes de décembre 2018, qui pointait un certain nombre de taxes à faible rendement. Les taxes sur les farines, la taxe sur les céréales, sur les huiles végétales destinées à la consommation humaine, les taxes de balayage, taxes sur les passagers aériens et maritimes embarqués Outre-Mer, et bien sûr taxes funéraires, pour ne citer que celles-là. J'ai vu que tous les arrondissements étaient saisis pour avis de cette nouvelle tarification, certes tous les Lyonnais sont éligibles à cette dernière demeure, mais j'avoue de ne pas saisir pourquoi les arrondissements ne disposant pas de cimetières sont saisis. Cette saisine des

arrondissements est souvent un mystère puisque, dans le même temps, a été retirée comme vous l'avez dit tout à l'heure, de notre ordre du jour d'arrondissement, la délibération relative à la demande d'avis sur les autorisations de travail dominical en 2022 pour les commerces, et je pense qu'il est dommage que les arrondissements ne puissent pas se prononcer sur ce sujet qui nous concerne, car nous avons bien, tous, des commerces sur notre territoire. Mais revenons à cette tarification funéraire car, comme il a été dit en commission, et notre groupe l'a souligné, quand vous prenez le tarif des concessions, vous opérez une sélection par l'argent. +19 % comme vous venez de le citer pour les concessions de 50 ans et plus, 85 % pour les concessions à perpétuité. Pour une concession à perpétuité, le prix au m<sup>2</sup> oscille donc entre 6 500 euros et 8 500 euros, un vrai appartement de luxe si je puis dire. C'est curieux, mais il ne me semblait pas que toutes les composantes de votre majorité étaient attachées à ce mode de sélection, mais peut-être les choses ont-elles changé. Nous avons bien entendu la difficulté de gestion concernant les concessions perpétuelles et le manque de place dans les cimetières lyonnais, mais il aurait été plus honnête intellectuellement de supprimer les concessions perpétuelles à l'instar de ce que d'autres communes ont fait. Aussi, nous voterons contre cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci Mme DESRIEUX, je ne saurais vous répondre sur la saisine des arrondissements, parfois c'est aussi un mystère pour nous, je ne vous le cache pas, et puis j'entends effectivement, votre remarque et votre point de vue sur cette gestion-là. Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? qui s'abstient ? C'est adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**  
**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**

Mme LA MAIRE : Je passe donc à nouveau la parole à Mme PASIECZNIK pour le 3271.

**24 - 3271 - Lancement de l'opération 60022017 « Cimetières - Réseaux d'eau 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012 - Direction des Cimetières**

Rapporteuse : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci Madame la Maire. Donc cette fois, nous sommes toujours sur une délibération relative aux cimetières, mais par rapport aux réseaux d'eau. En effet, la direction des cimetières est chargée de la gestion des cimetières dont la Ville est propriétaire, et pour nous il s'agit du cimetière de la Guillotière qui est situé dans notre arrondissement. L'ensemble des cimetières dispose de réseaux d'eau vieillissants, qui répondent mal aux besoins d'exploitation, ainsi ils disposent de peu de vannes de coupure ou disposent d'équipements vétustes qui ne permettent plus d'isoler correctement certaines zones. Et par ailleurs, un manque de connaissance de ces réseaux nuit à leur bon repérage. Nombre d'équipements sont à moderniser, en particulier certaines bornes fontaines. Et tout cela n'est pas anodin puisque la consommation d'eau moyenne de la totalité des sites est de l'ordre de 20 000 mètres cubes par an, pour une dépense moyenne d'environ 60 000 euros par an. On remarque des disparités selon les sites au gré des fuites, et des désordres peuvent occasionner d'importantes dépenses supplémentaires, pouvant aller jusqu'à plus de 20 000 euros sur un seul site. Pour cela, comme il est compliqué... Du fait de la configuration des réseaux et des contraintes liées à la nécessaire continuité de services, les mesures curatives et compensatoires sont difficiles à mettre en œuvre. Il convient donc de rénover les tronçons les plus vétustes et d'équiper ces réseaux en vannes et sous-comptage. Un diagnostic approfondi permettra de prioriser les premiers travaux. Donc pour cela, je vous propose d'approuver le lancement d'une opération de 400 000 euros financés par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « conservation du patrimoine cimetière 2021-2026 », il s'agit donc d'opérations qui se dérouleront de 2022 à 2026. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non, je soumetts donc le rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? il est adopté.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **25 - Délégation à la maire du 7<sup>e</sup> arrondissement de pouvoir et de signature pour les mises à disposition d'équipements de proximité**

Rapporteure : Mme LA MAIRE

Mme LA MAIRE : Nous passons donc au dernier rapport de notre ordre du jour, qui concerne la délégation de signature que vous voudriez bien me donner, en tant que conseillers d'arrondissement, concernant les conventions de mise à disposition de nos équipements de proximité, donc salles associatives et équipements sportifs. Dans les faits, je signe évidemment déjà ces conventions, mais en l'occurrence, le conseil d'arrondissement n'avait jamais délibéré et donc dans le cadre du respect de la loi et notamment du CGCT, je vous propose de délibérer là-dessus ce soir. Je m'engage aussi évidemment à vous faire un rapport annuel sur les conditions de mise à disposition de nos équipements transférés et vous informe aussi que la commission mixte paritaire, qui a été mise en place sous ce mandat, continue à se réunir. Nous avons d'ailleurs eu une réunion il y a très peu de temps, la semaine dernière, avec pour ordre du jour la question de la tarification des salles associatives, et nous avons pris la décision, mais il faut encore que cela puisse être voté par le conseil municipal, de rendre les salles du 7<sup>e</sup> arrondissement gratuites pour les associations, que ce soit pour des créneaux permanents à l'année ou pour des créneaux ponctuels. Il nous semblait logique que ces salles puissent être mises à disposition gratuitement, il y aura toujours des tarifs pour les particuliers ou pour les entreprises qui loueront nos salles mais ce sera gratuit pour les associations et donc, nous voterons prochainement sur le sujet. Mais pour l'instant, il s'agit de la délégation de signature. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? C'est adopté et je vous remercie.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme LA MAIRE : Nous passons donc à la troisième partie de notre ordre du jour. Il s'agit des questions diverses. J'ai été saisie d'un vœu, donc nous allons commencer par le vœu, puis de trois questions orales : deux concernant la même thématique, donc je vous proposerai de les poser l'une à la suite de l'autre, puis la dernière, et enfin une intervention finale. Je vous propose donc de passer au vœu qui nous est présenté par Mme WIBER. Vous avez la parole.

#### **26 - Vœu pour les 40 ans de l'abolition de la peine de mort**

Rapporteure : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Chers collègues, Madame la Maire, il y a 40 ans, le 9 octobre 1981, le Parlement français adoptait la loi abolissant la peine de mort rejoignant ainsi une petite cohorte d'une trentaine de pays. 40 ans plus tard, 109 pays ont aboli la peine capitale. Pourtant, en 2021, même si deux tiers des pays dans le monde sont désormais abolitionnistes, 54 pays continuent à condamner à mort des personnes, parmi lesquels notamment la Chine, l'Iran, l'Arabie saoudite, ou encore les États-Unis. Ainsi, en 2020, Amnesty International a recensé 483 exécutions dans 18 pays. L'Iran, L'Égypte, l'Irak, et l'Arabie saoudite ont concentré l'année dernière près de 88 % des exécutions dans le monde. Cette justice d'élimination, cette justice d'angoisse et de mort, décidée avec sa marge de hasard, telle que la décrivait Robert BADINTER, fait donc toujours

rage. Ce 30 novembre, anniversaire de la première abolition de la peine capitale en 1786 en Toscane, nous commémorons la journée internationale des villes contre la peine de mort. À cette occasion, les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement ont souhaité s'associer à Amnesty International, au travers d'une exposition que vous pourrez voir au Jardin des Amarantes, Place Mazagran, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 10 décembre. La Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement souhaite ainsi rappeler son attachement (pour paraphraser Robert BADINTER) à ce que « la passion et la peur ne puissent triompher de la raison et de l'humanité ». Ainsi, les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement formulons le vœu d'une abolition universelle de la peine de mort et demandons au gouvernement de la République française de porter les revendications suivantes auprès de la communauté internationale : que les pays qui utilisent encore la peine de mort adoptent des moratoires et cessent toute exécution ; que les pays ayant déjà pris des moratoires, modifient définitivement leur législation pour abolir la peine de mort ; que toutes les peines capitales déjà prononcées, soient commuées en peines d'emprisonnement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci Mme WIBER et effectivement, nous étions ensemble tout à l'heure aux côtés d'Amnesty International sur la Place Mazagran, pour le lancement de leur exposition qui va durer jusqu'au 10 décembre sur les grilles du Jardin d'Amarantes. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce vœu ? Oui, alors Mme DESRIEUX, puis Mme PEILLON si cela vous va dans cet ordre-là.

Mme DESRIEUX : Merci Madame la Maire, je voulais juste vous faire part de mon étonnement quand j'ai pris connaissance de ce vœu. En effet, l'article 14 de notre règlement intérieur de notre arrondissement du 7<sup>e</sup> indique : « Le conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les objets relevant de sa compétence, ou ayant un intérêt local. » Aussi, il ne me semble pas que nous soyons dans l'un de ces deux cas. En plus, les relations internationales sont plutôt du domaine régalien qui relève du président de la République et de son gouvernement. Bien évidemment, je redis mon opposition et notre opposition à la peine de mort, mais je pense qu'il serait plus judicieux d'inviter chacun de nous, ou chacune des personnes concernées, à plutôt porter cette question dans le cadre des campagnes présidentielles ou législatives à venir. Je vous remercie Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Merci Mme DESRIEUX, Mme PEILLON.

Mme PEILLON : Très rapidement puisque j'allais citer le même article que Mme DESRIEUX du règlement intérieur. Moi je n'ai pas de remarque à faire sur le fonds du vœu, on ne peut pas être opposé aux revendications qui sont soulevées, en tout cas je pense que personne dans cette pièce ne le fera, mais c'est vrai que sur la forme, je m'interroge, car si l'on accepte ce vœu ce soir, après on peut se retrouver avec... Enfin, on pourra toujours nous dire que, dans le 7<sup>e</sup>, la peine de mort n'existe pas, mais l'on pourra, dans ce cas-là, toujours élargir le champ de l'intérêt local et cela me semble compliqué. C'est pour cette raison que je ne prendrai pas part au vote parce que je ne souhaite pas m'exprimer sur le fonds, puisque forcément j'y souscris.

Mme LA MAIRE : Merci à vous, effectivement, l'intérêt local nous l'avons vu dans ce partenariat privilégié avec Amnesty International, qui a choisi le 7<sup>e</sup> arrondissement, qui est venu toquer à notre porte, avec qui nous avons beaucoup discuté et qui a pu aboutir à cette exposition dans l'espace public. Il s'agissait de prolonger un petit peu ce partenariat et puis que nous puissions porter tous ensemble solennellement cette cause, mais j'entends évidemment toutes vos remarques. Je soumetts donc ce vœu à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, il est adopté et donc on note la non prise de part au vote. Merci Mme WIBER pour ce vœu et on fera part du résultat du vote à Amnesty International.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Ne participe pas au vote : Mme PEILLON**

**Vote contre : Mme DESRIEUX, Mme BREUIL**



Mme LA MAIRE : J'ai donc été saisie de deux questions diverses. Les deux premières concernent la Place Gabriel Péri. Donc je vous propose de les poser l'une à la suite de l'autre. Mme DESRIEUX, puis Mme PEILLON.

Mme DESRIEUX : Merci Madame la Maire, je souhaitais effectivement prendre la parole sur les événements de ces derniers jours, concernant le secteur de la Guillotière et particulièrement la Place Gabriel Péri et ses rues annexes. En effet, quel soulagement de retrouver enfin le quartier tel qu'il se doit. Les commerçants, les résidents, les Lyonnais, sont tous satisfaits de retrouver un quartier apaisé, j'ai presque envie de dire un quartier comme les autres. Les témoignages positifs sont nombreux, intergénérationnels et unanimes. Il est nécessaire pour cela de saluer et de soutenir les forces publiques présentes sur le secteur, qui permettent de retrouver le quartier dans son écrin historique. Alors oui, il reste encore des efforts à faire pour que les stigmates d'insécurité, de vente à la sauvette, de recel et autres manifestations illégales, puissent de plus être associées à ce quartier qui se définit depuis tout temps par la Guillotière. Pour que le marché illégal ne reprenne pas sa place, pour que les vendeurs de drogue et autres substances illégales ne reviennent pas aux angles de rues, pour que les débris et autres dégradations ne décorent plus l'espace public, pour que les résidents soient fiers de leur quartier, pour que des commerçants souhaitent venir s'installer dans notre quartier, il faut maintenant poursuivre les actions et cela de manière concrète. Pour cela, je me permets de vous solliciter, pour avoir quelques éléments d'avancement sur les précédentes pistes évoquées. Aussi, pouvez-vous nous indiquer où en sont les actions liées à la zone de sauvegarde des commerces ? Pouvez-vous nous indiquer où vous en êtes des suites des 9 ateliers de concertation et des réunions publiques organisées en juin et octobre dernier ? Quel plan d'action avez-vous dressé après plus d'un an de réflexions et de réunions à plus de 50 000 euros ? Je me permets de vous poser ces questions, car soyons concrets, le retour actuel à la tranquillité du quartier n'est aucunement lié à ces événements, mais bien à la médiatisation nationale des faits autour de cette place, dénoncée par certains acteurs économiques et par la persévérance des associations du quartier. Tous ces éléments m'amènent à vous demander d'inscrire à chaque conseil d'arrondissement du 7<sup>e</sup>, un point sur le quartier de la Guillotière. Un point qui permettrait à chacun de prendre connaissance des actions mises en œuvre, mais aussi, de nous permettre de vérifier le maintien de l'état de ce quartier. Il n'y a dans mes propos, aucun souhait d'instrumentalisation des faits, ni même de polémique, mais bien en tant qu'élue et habitante du quartier, la volonté que la puissance publique tienne son rôle vis à vis des Lyonnais et plus précisément, du 7<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie de l'attention portée à cette question et des éléments de réponse apportés.

Mme LA MAIRE : Merci Mme DESRIEUX. Mme PEILLON.

Mme PEILLON : Merci Madame la Maire. Donc, effectivement ma question porte aussi sur la situation à la Guillotière depuis l'annonce il y a 15 jours du McDonald's, qui a annoncé la fin de la vente sur place à certains horaires, et puis la fermeture quotidienne du Casino à 17 h. Ce sont des décisions prises car ce sont des établissements considérés comme plus à même de garantir la sécurité de leurs employés comme de leurs clients, et cette décision a été la conséquence d'une longue dégradation de la situation sur ce secteur et fait aussi suite à une manifestation de commerçants quelques jours auparavant. Mais ces décisions prises par ces établissements ont surtout eu pour conséquence un emballement médiatique, qui a conduit toutes les chaînes des chaînes nationales à se braquer sur ce quartier, et conduisant même la chaîne CNEWS à organiser sur place, son émission « face à la rue », en présence de l'élu du Rassemblement National, Jordan BARDELLA. Et cette émission s'est déroulée dans des conditions grotesques, faisant de notre quartier un cirque médiatique, exacerbant les tensions et provoquant même des affrontements malheureusement prévisibles. Je passe sur le fait que la moitié des passants rencontrés prétendument fortuitement, se sont révélés être des proches du parti de Marine Le Pen, voire d'anciens élus. Je veux dire aux gens qui étaient devant leur télévision ce jour-là, qui

ne sont pas Lyonnais, qu'ils n'ont pas vu la Guillotière et son quotidien. Ils ont vu le chaos que provoque un élu frontiste qui ne connaît rien aux problématiques du territoire, et qui est venu dispenser un discours de division à des fins électorales. Jordan BARDELLA a annoncé fièrement que et là, je cite : « les  $\frac{3}{4}$  des forces de police du département, était mobilisé pour assurer le déroulé de cette émission. » Alors je ne sais pas si le chiffre est exact, peut-être que vous pourrez nous le confirmer, mais en tout cas le nombre de forces de l'ordre déployées (on les a vues) pour assurer la sécurité de messieurs MORANDINI et BARDELLA, a semblé extrêmement conséquent, aux dépens de la protection des Lyonnais et des Lyonnaises ce jour-là, voire plus largement si en plus, les chiffres rapportés par M. BARDELLA sont exacts. Maintenant les caméras sont réparties et seuls demeurent les commerçants, les riverains, les usagers de la place et les élus locaux. Et il faut nous interroger sérieusement sur les nuisances de ce secteur qu'il ne faut pas nier, car elles ne sont pas nouvelles, mais, leur augmentation ces derniers temps et leur aggravation sont constatées et s'il existait une formule magique, nous l'aurions employée et vous l'auriez employée aussi. Je sais que les opérations de police se sont multipliées ces derniers temps, Mme DESRIEUX en a parlé, mais nous ne pourrions pas régler le problème sur le long terme. Le calme retrouvé ne peut être que temporaire s'il n'y a pas d'autres actions, en complément de ces opérations de police. Ce qui semble clair, c'est que le règlement de ces problèmes, passe par le travail conjoint des collectivités, des services de l'État, des forces de police bien évidemment, des commerçants, des riverains, des associations, bref ; de tous. Et j'en profite aussi pour regretter l'absence de Bruno BERNARD au côté du Premier Ministre, lors de son déplacement sur la sécurité dans 4 quartiers de la Métropole car même si la sécurité n'est pas une compétence métropolitaine, beaucoup de domaines qui en dépendent peuvent influencer sur la vie d'un quartier, à commencer par l'aménagement urbain, les mobilités, les travaux de voirie, et bien sûr, par l'action sociale, tout simplement. La tranquillité publique passe par des actions de terrain au quotidien, il s'agit de prévention, de médiation ou de répression, mais aussi par des aménagements de long terme. Si les choix d'urbanisme ne font pas tout, ils contribuent largement aux usages. La destruction du Clip, le déplacement du tramway, le réaménagement total du quartier ; ce sont des mesures que nous avons proposées mais qui ne semblent pas être celles vers lesquelles vous vous orientez, c'est votre droit. Je sais que des ateliers participatifs dont a parlé Mme DESRIEUX ont été organisés. Je vois que certains collectifs en contestent les déroulés et les conclusions. Vous avez annoncé des aménagements légers pour 2022 mais qui ne suffiront pas à tout régler. En tout cas, la situation est devenue trop lourde pour les riverains, pour répondre par des aménagements légers, et les commerçants qui défilaient l'autre jour se disaient abandonnés. Je sais qu'ils ont été reçus, pourriez-vous nous dire quel a été le contenu de ces échanges ? Pouvez-vous en effet nous faire un point sur la situation, où en est la concertation ? Quels sont les aménagements retenus ? Est ce qu'il y a un calendrier ? c'est un peu aussi le sens de la demande de Mme DESRIEUX mais vous voyez que notre constat n'est pas forcément exactement le même.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Écoutez, merci à toutes les deux pour vos questions et puis merci surtout pour le ton apaisé et je trouve que c'est tout à fait intéressant que l'on puisse, dans le cadre de ce conseil d'arrondissement, se parler de manière normale, ne pas s'invectiver et je pense que c'est important et cela qu'attendent les habitants et habitantes de la Guillotière, et en cela, je vous rejoins évidemment sur les critiques que vous formulez sur l'émission de CNEWS. Je pense que cela n'a fait de bien à personne, sauf peut-être à l'électorat du Front National, mais en l'occurrence, ce n'est pas la fonction du quartier de la Guillotière et ce n'est pas la réelle image du quartier qui a été renvoyée via cette émission de télévision et cela n'a pas servi, en rien, à régler les problèmes du quotidien que rencontrent les riverains et les riveraines de la Place Gabriel Péri. Sur les effectifs engagés, effectivement, ils étaient nombreux. 180 effectifs de police nationale et municipale ont été mobilisés pour cette matinée. Et je vous rejoins, cela fait beaucoup et je pense que cette émission était une provocation. Il a fallu protéger Jean-Marc MORANDINI

et Jordan BARDELLA, mais en fait on s'en serait réellement bien passés. Vous l'avez dit, la présence policière est accrue aujourd'hui sur la place, on a eu effectivement un renfort de la police nationale, et donc des CRS sont présents à partir de 13 h, mais je souhaiterais aussi souligner le travail et la présence de notre police municipale, qui est là tous les matins et qui par exemple j'ai des chiffres pour la matinée d'aujourd'hui : ils étaient présents entre 9 h et 13 h et donc nous avons ce que l'on appelle de la police de proximité et qui ne vient pas uniquement du 7<sup>e</sup> arrondissement, on a bien des renforts de tous les arrondissements et donc ce matin il y avait la police du 1<sup>er</sup> arrondissement, du 5<sup>e</sup>, du 6<sup>e</sup> arrondissement et même la police qui habituellement est au Parc de la tête d'Or. Ce qui représentait 10 fonctionnaires. Ils ont patrouillé à la fois sur la Place Gabriel Péri mais aussi sur les sites limitrophes, donc la rue Basse Combalot, la Place Raspail, le Cour Gambetta et le métro Guillotière. Ils sont intervenus pour un voleur dans le Casino justement, que vous citez, et ils ont accompagné le Casino dans le fait de porter plainte et ils ont aussi interpellé un individu pour vente de cigarettes. Ils ont ensuite été relevés par la police nationale. Il s'agit du rapport d'aujourd'hui mais c'est évidemment un travail quotidien de notre police municipale que je tiens à saluer et à remercier. Et donc en cela je vous rejoins, Mme PEILLON, il y a la présence policière absolument essentielle et il y a tout le reste, c'est-à-dire que, seule la réponse sécuritaire ne suffira pas. Elle est importante, surtout en cette période, et on note une amélioration, et donc il faut évidemment avancer sur tous les autres volets, vous en avez cité un certain nombre, et je comprends votre impatience et je crois que les riverains et les riveraines ont la même impatience que vous, mais parfois cela prend un peu plus de temps, notamment sur la stratégie commerciale et le périmètre de sauvegarde qui a été mis en place. Depuis, il y a un comité de pilotage qui a été constitué avec à la fois des élus, des services de la Ville mais aussi des chambres consulaires et des bailleurs, et donc, il y a un réel travail partenarial qui est engagé sur le commerce, la vacance et la réhabilitation d'un certain nombre de commerces vacants. Concernant les aménagements, en fait, finalement cet atelier du 15 octobre venait à la suite des 9 premiers ateliers c'est-à-dire que dans les 9 premiers ateliers, nous avons récolté les attentes, les demandes et les propositions ; le Maire, Grégory DOUCET a présenté un plan d'actions, mais après chacune de ces actions mérite, à nouveau, que l'on s'y penche et que l'on se concerte et c'est donc pour cela que nous avons proposé de prendre part à un bout du sujet, à savoir l'aménagement. Et donc ce sont de premiers aménagements légers qui ont été proposés le 15 octobre qui consistent en des piétonnisations de rues, en des suppressions de places de parking, en la création d'un passage piéton sur le Cour Gambetta. Évidemment cela ne suffira pas, ce n'est pas comme cela que cela a été présenté, puisque d'autres aménagements un peu plus lourds sont prévus comme un réaménagement global de la Place Gabriel Péri, pour la rendre plus circulaire, plus circulante, pour que l'on puisse la traverser de manière sereine. Sont aussi en cours de réflexion, côté M. Raphael MICHAUD et Béatrice VESSILLER, et croyez-moi la question de déplacement du tramway et de la démolition du Clip, occupent encore aujourd'hui un certain nombre de nos réunions et réflexions et notamment en termes d'études. Je pense qu'aujourd'hui on ne peut pas se tromper, se dire que l'on va détruire le Clip et cela va résoudre les choses et une fois qu'on l'a fait, on se rend finalement compte qu'il n'y a pas d'améliorations, donc il faut vraiment que l'on soit sûrs pour prendre les décisions puisqu'elles sont lourdes financièrement, elles ont un coût environnemental. Par ailleurs, nous ne sommes pas sûrs que ce soient des solutions miracles. Je ne dis pas que cela ne l'est pas, parce que potentiellement ça peut l'être, mais, il faut vraiment que l'on en soit sûrs pour prendre ces décisions et c'est pour cela que cela prend un petit peu de temps. On a effectivement reçu les commerçants à plusieurs reprises ici à la Mairie du 7<sup>e</sup> mais aussi à l'Hôtel de Ville, en effet, Grégory DOUCET a souhaité les rencontrer. Et là pour le coup avec les commerçants, nous avons parlé animation de la place, puisque c'est aussi cela qui est beaucoup ressorti des ateliers de concertation. Cette place finalement, il faut que les riverains puissent se la réapproprier, qu'il y ait d'autres activités que des activités illégales. Aujourd'hui, grâce à la présence des forces policières, elle est vide, mais finalement ce n'est pas forcément sa vocation d'être vide. Il faut

aussi qu'il y ait de la vie et qu'elle soit animée donc, par exemple, les commerçants nous ont proposé de faire une parade de Noël le 11 décembre, et donc nous les accompagnons dans cette action. Il y aura une parade de Noël le 11 décembre, menée par l'association Gambetta Commerces, et puis nous du côté de la Ville, nous nous sommes engagés à mettre des foodtrucks sur la Place Gabriel Péri, à l'occasion de la Fête des Lumières donc, entre le 8 et 11 décembre, il y aura une occupation positive et gourmande de la Place Gabriel Péri. Et je pense que c'est aussi en passant par ce côté de réappropriation de l'espace public, que l'on va pouvoir améliorer les choses. Concernant votre demande Mme DESRIEUX, d'en parler à chaque conseil d'arrondissement, finalement on le fait, par vos questions diverses, donc je vous propose de continuer et de ne pas inscrire dans le marbre le fait que l'on aura un point spécifique sur la Place Gabriel Péri à chaque conseil d'arrondissement, néanmoins moi-même mais aussi un certain nombre d'adjoints autour de cette table qui travaillent sur le sujet, nous nous tenons à votre disposition pour en parler en conseil d'arrondissement ou ailleurs. Est-ce que d'autres élus veulent rajouter des choses ? Non, donc je vous propose de passer à la troisième question, Mme PEILLON si vous le voulez bien.

Mme PEILLON : Ma question pose sur le devenir des usines FAGOR, j'en avais déjà posé une le mois dernier. Juste une toute petite incise, car je voulais faire une intervention mais je ne savais pas sur quelle délibération l'apporter et j'espérais qu'il y aurait une dénomination de voirie aujourd'hui et il n'y en a pas eu. Juste pour saluer l'entrée de Joséphine BAKER au Panthéon aujourd'hui, on a quand même dans le 7<sup>e</sup> arrondissement une rue Joséphine BAKER. En ces journées, on s'interroge beaucoup sur ce que la France est. Certaines déclarations, ce midi, nous en ont montré une vision, je préfère la vision de Joséphine BAKER, une femme libre, résistante, qui se battait contre les assignations à résidence. Et je suis très heureuse que dans le 7<sup>e</sup>, nous ayons une rue à son nom, et comme je vais parler aussi de questions culturelles, je me permettais cette petite phrase en introduction. Lors du dernier conseil d'arrondissement, je vous avais interpellée sur le devenir des usines FAGOR BRANDT puisque des rumeurs, qui sont désormais confirmées par le président de la Métropole, faisaient état de la transformation du lieu en dépôt TCL, au détriment des événements culturels qui s'y déroulaient ces dernières années, mais aussi au détriment de votre projet de Halle de l'artisanat. Et vous m'aviez alors répondu que la Mairie du 7<sup>e</sup> était encore en discussion avec la Métropole sur le projet final, que vous souhaitiez qu'une activité soit conservée, et que le lieu soit ouvert sur le quartier et ne soit pas uniquement un dépôt, que vous seriez attentive à ce que les riverains soient informés et consultés, et vous annonciez notamment une réunion publique prévue en novembre sur la pollution des sols et les écoulements vers la Cité Jardin, suite à une étude qui avait été restituée aux élus, et vous disiez que la Mairie du 7<sup>e</sup> et la Ville de Lyon seraient attentives et mettraient des conditions aux discussions avec la Métropole de Lyon. Je me permets donc de refaire un point puisqu'il semblerait que nous n'ayez pas été entendue et que les déclarations du président de la Métropole ne semblent pas laisser de place à la moindre activité sur site, ni à une consultation des riverains. Concernant la réunion publique sur la pollution des sols, nous sommes le 30 novembre, mais je pense qu'elle aura lieu prochainement. Je voulais savoir si vous aviez pu échanger avec la Métropole et le Sytral et si cette décision était définitive. Et si vous pouviez nous confirmer ce que l'on entend, à savoir que ce site fonctionnera 22 h sur 24. Si j'ai bien compris, il s'arrêterait de fonctionner de 2 h à 4 h du matin. Et puis on entend aussi parler du fait que les usines FAGOR étant de toute façon sous-dimensionnées par rapport aux besoins du Sytral, en matière de dépôt de bus et de tram, un deuxième dépôt serait prévu à Surville, toujours dans le 7<sup>e</sup>. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Et puis enfin, M. VAN STYVENDAEL, vice-président à la culture de la Métropole, a déclaré devant les caméras de France 3 que des pistes étaient envisagées pour reloger les acteurs culturels. Parmi elles, la piste du technicentre de la Mulatière qui semble être la plus sérieuse. Donc il faudrait plusieurs années pour que ce site soit disponible et peu de chance qu'il le soit en 2023, à la date à laquelle ces structures devront avoir trouvé un lieu d'accueil. Est-ce que vous

nous confirmez que la Ville de Lyon accepte ce déménagement de 3 acteurs culturels majeurs de son territoire. Voilà une série de questions, je le regrette à bien des points de vue cette décision qui va pénaliser Gerland et ses habitants. Je sais qu'elle n'est pas de votre fait mais je pense qu'une parole forte de la Mairie du 7<sup>e</sup> permettrait de faire entendre la voix des Gerlandais et Gerlandaises, qui seront les premiers pénalisés par, à la fois ce départ, mais aussi l'installation de ce nouvel équipement. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Merci Mme PEILLON, alors je vais sûrement vous décevoir mais en fait je vais confirmer tout ce que j'ai pu vous dire lors du dernier conseil d'arrondissement. Effectivement, une réunion publique devait être tenue en novembre mais n'a pas pu se tenir pour des questions de salles, mais elle aura bien lieu le 6 janvier, à la Maison Ravier. Elle est organisée par la préfecture et seront présentés les impacts de la pollution des usines FAGOR et de son environnement, puisqu'on le sait, il y a des écoulements vers le sud et donc c'est bien cette étude qui sera présentée aux riverains, suite aux captages qui ont été faits, notamment dans les habitations de la Cité Jardin. Pour le reste, je ne sais pas si vous avez lu finalement le communiqué de presse entier de la Métropole de Lyon, puisqu'il y a qu'une partie qui a été reprise par les médias, mais ce communiqué de presse disait bien qu'un travail de composition urbaine est toujours en cours entre le Sytral, la Ville de Lyon et la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement concernant le site de FAGOR qui ne sera donc pas utilisé entièrement par le Sytral. Donc rappelons que dans le projet du Sytral, il y a un dépôt de tram, mais il y a aussi des ateliers de maintenance que nous, nous considérons comme une chance pour le 7<sup>e</sup> arrondissement d'avoir des ateliers de maintenance et donc de la création d'un emploi local. L'une de nos demandes au Sytral porte sur le fait de faire de l'insertion avec cette nouvelle installation. Elle a été tout à fait acceptée de manière très favorable par le président du Sytral. Et puis pour le reste, on travaille encore à ce qu'il n'y ait pas que ce dépôt de tram et donc les pistes sur lesquelles nous travaillons notamment sont qu'il y ait une production artisanale, il s'agit en effet d'un site productif, pour le coup, il nous semble que cela doit le rester. Il est d'ailleurs inscrit en tant que tel dans le PLUH et on travaille également sur le côté ouverture au public et aux personnes du quartier de Gerland, et tout cela se fera en lien avec les habitants. C'était écrit dans le communiqué de presse de la Métropole mais vous avez raison, la presse n'a pas forcément repris cette partie-là, je pourrai vous l'envoyer si vous le souhaitez. Et concernant votre dernière inquiétude, effectivement dans ce mandat il y a trois nouvelles lignes de tramway qui vont être créées et donc cela fait beaucoup de trafic et des nouvelles rames qui vont être mises sur le réseau. Et donc le dépôt de tram de FAGOR ne suffira pas et il y en a bien un qui est prévu du côté de la rue de Surville mais pas sur la commune du 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est sur la commune de Saint-Fons.

Mme PEILLON : Merci pour ces précisions, effectivement moi je n'ai pas la chance d'être destinataire des communiqués de presse de la Métropole, ce qui interroge aussi sur la communication entre élus des différentes collectivités. La presse est ma source d'information. Merci aussi pour vos différentes réponses et sur la réunion, il n'y a pas de problème. Pour Surville aussi. Cependant, quand vous dites que c'est une chance d'avoir un atelier de maintenance, je vous invite quand même à aller voir les ateliers de maintenance tramway qui existent. Je ne pense pas que les riverains seront forcément d'accord, notamment en matière de nuisances sonores sur le fait que c'est une chance. J'entends tout ce que vous dites sur les critères d'insertion, etc., très heureuse de voir que vous réfléchissez toujours à une ouverture sur le quartier, en revanche, sur les nuisances je maintiens mes propos. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE : Effectivement il y a eu cette discussion avec KEOLIS qui a différents sites de maintenance et de dépôts de trams, et on s'est dit que cela pourrait être intéressant d'aller en visiter un avec les habitants de Gerland, pour voir réellement ce que c'est car je dois vous avouer humblement que je n'en n'ai jamais visité. Merci pour cette question et je ne doute pas que nous

aurons l'occasion d'y revenir lors d'un prochain conseil d'arrondissement. Je crois que Mme GRIES vous voudriez dire quelques mots.

Mme GRIES : Merci mais ce n'est pas du tout le sujet. Imaginez un instant que vous soyez expulsé de votre logement avec vos enfants, que vous soyez une mère ou un père demandeur d'asile sans place d'hébergement alors que le cadre du dispositif national d'accueil contraint l'OFII à vous en trouver une, un mineur isolé, ou bien, que vous soyez dans toute autre situation administrative et sociale compliquée, qui font que vous vous retrouvez sans logement. On ne peut difficilement l'imaginer parce que cela ne nous touche pas réellement, parce que nous sommes bien au chaud dans nos appartements et que nos enfants vivent dans de bonnes conditions. Pour autant, quelques jours après la Journée Internationale des Droits de l'Enfant dans notre ville, 50 enfants scolarisés vivent à la rue. Grâce à la mobilisation d'associations, comme Jamais Sans Toit, de parents d'élèves ou de corps enseignants, 31 enfants sont actuellement logés dans 6 écoles de la ville. Sur l'ensemble de la Métropole ce sont en tout, 123 enfants qui doivent braver le froid tous les soirs. Pour autant à Lyon, ils sont plus d'une centaine de mineurs non accompagnés à ne devoir compter que sur l'aide des associations et des collectifs citoyens engagés, alors que chacun d'entre eux devrait relever comme tout mineur présent sur le territoire, de la protection de l'enfance, et donc être logé par la Métropole. Ce n'est pas le cas, tout cela parce que leur minorité est mise en cause. Sur les 850 mineurs qui se sont présentés à la Métropole, en mai/novembre 2021, 700 ont été remis à la rue car leur minorité n'a pas été reconnue. Alors que celle-ci sera validée à plus de 95 % par décision du juge pour enfants. Les mineurs non accompagnés sont trop régulièrement la cible de discours politiques et médiatiques calomnieux, les désignant dans leur ensemble comme des menteurs, des délinquants, des voleurs ou des violeurs. Les politiques qui font cet amalgame devraient être condamnés. Outre le déni de minorité, il y a aussi le fichage des enfants non accompagnés. La loi Colomb, ou autrement dit la loi asile et immigration, a instauré une nouvelle étape de la procédure d'évaluation des mineurs non accompagnés avec la création d'un fichier biométrique, en dépit des fortes oppositions des défenseurs des lois, de l'Observatoire Nationale de la Protection de l'Enfance, du Conseil National des Barreaux, ainsi que de nombreuses associations et collectifs. Pourtant, au printemps, la Métropole a voté pour cette convention préfet-Métropole, car un décret de 2020 fixe des pénalités envers les départements réfractaires au fichage, qui ne percevront plus que 100 euros au lieu de 500 pour chaque mineur évalué. Sincèrement, devions-nous davantage fragiliser l'accès à la protection à l'enfance pour un enfant, pour 400 euros ? Je vous pose la question. 16 départements ont décidé que non et c'est par exemple le cas de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne, qui s'y opposent très fermement, malgré les potentielles sanctions. Il est utopique d'imaginer que les personnes exilées finiront par se décourager devant les multiples obstacles. En revanche, il est avéré que les mesures prises par les politiques pour prévenir un mythe d'appel d'air, telles que la dégradation des conditions d'accueil, portent atteinte aux droits et à la dignité des personnes. Ces situations sont indignes de la France, 5<sup>e</sup> puissance économique mondiale et signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'enfance est un sujet éminemment politique. Il ne s'agit pas seulement de cantines bio, d'accès à l'extérieur ou plus de places en crèche. Tout cela est important bien sûr, mais cela ne saurait nous faire oublier l'essentiel. La société solidaire et écologique à laquelle nous aspirons ne peut trouver son terreau que dans un respect profond de la dignité humaine des droits humains et des droits de l'enfant. En adhérant à ANVITA, l'association créée en 2018 par 12 élus, dont Nathalie PERRIN-GILBERT, la Ville de Lyon a fait le choix de reconnaître que l'hospitalité est une affaire collective, qui trouve tout son sens lorsqu'elle est soutenue par les politiques publiques. Depuis un an et demi, la Ville a mené et continue de mener une politique volontariste d'accueil et d'intégration. Entièrement engagés sur ces sujets, les élus Lyon en Commun soutiennent la ville dans sa tradition d'hospitalité urbaine. Nous ne souhaitons plus une politique qui expulse ou qui met temporairement à l'abri, mais une politique d'accueil digne. L'alternative peut venir des

municipalités à l'instar d'autres villes comme Grenoble, Nantes, Lyon deviendra une ville refuge. Les élus Lyon en Commun demandent pourtant à la Métropole à ce que l'ensemble des mineurs en recours devant le juge soient pris en charge jusqu'à la prise de décision de ce dernier. Cela est également possible, des centres d'accueil et d'orientation sont ouverts à Pantin, Neuilly-Plaisance ou à Marseille, gérés par Médecins sans Frontières. Les enfants pauvres accompagnés ou non accompagnés sont toujours plus discriminés en France. Face à ces situations, il est nécessaire qu'une mise à l'abri dans des conditions dignes et sécurisantes soit effective pour tous. Il est honteux qu'encore aujourd'hui, des enfants dorment dehors. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci Mme GRIES, et je voudrais à mon tour remercier les collectifs de parents d'élèves qui se mobilisent énormément dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, je pense notamment à ceux de l'école Gilbert Dru, de l'école Veyet, de l'école Cavenne et d'autres. Ils ne comptent pas leur temps et leur argent pour mettre ces familles à l'abri donc je voudrais vraiment les remercier et puis aussi saluer ce que fait la Ville de Lyon, c'est-à-dire que contrairement à ce qui a pu se faire précédemment, la Ville de Lyon ne vire pas les familles qui s'installent dans les écoles et qui se mettent dans les gymnases, elle leur laisse même évidemment et c'est tout à fait humain, le chauffage la nuit. Donc il y a un vrai changement de braquet à ce niveau-là. La Ville de Lyon a décidé aussi de mettre à disposition les logements vacants des instituteurs d'un certain nombre d'écoles pour ces familles. Et bien évidemment, remercier Eugénie WIBER qui suit toutes ces situations dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Nous avons désormais épuisé l'ordre du jour, je vous propose que l'on s'arrête là pour cette fois. On se retrouve le mardi 18 janvier. Bonne soirée à toutes et à tous et merci pour votre présence.